

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 17 mars 1999, à 14 h
Salon Alfred-Rouleau
Hôtel Wyndham
4, Complexe Desjardins
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MARS 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHES ET DE L'ALIMENTATION.....	2
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	11
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
LOUIS SALCONI.....	14
JOHN BURCOMBE	19
SERGE BOURDON.....	21
PATRICK RASMUSSEN.....	29
LISE DOLBEC BOURNIVAL	39
HAROLD GELTMAN.....	46
LOUISE DELORME	48
JEAN-GUY DÉPÔT.....	51
MONIQUE DESNOMMÉE.....	55
YVES GRÉGOIRE	56
JACQUES CORDEAU.....	60
REPRISE DE LA SÉANCE.....	63
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE FAUNE ET PARCS	64
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
JEAN-GUY DÉPÔT.....	71
DANIEL VANIER.....	71
LOUIS SALCONI.....	75
NATHALIE ZINGER.....	80
HAROLD GELTMAN.....	85
YVES GRÉGOIRE	87
MARC HUDON	88

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Bonjour, mesdames et messieurs! Si vous voulez prendre place, s'il vous plaît. Reprise de l'audience de la Commission chargée de l'audience sur la gestion de l'eau au Québec. C'est avec plaisir que nous vous retrouvons. Salutations cordiales aux gens de l'assemblée qui ont quelque part quelque origine irlandaise en ce 17 mars.

10

Nous rappelons les objectifs de la présente démarche. Les trois jours que nous tenons visent à établir la même connaissance commune du dossier. Quand on travaille dans un dossier controversé, la première chose dont il faut s'assurer, c'est que tout le monde possède le même dossier ensemble et donc, nous avons convoqué tous les ministères concernés et impliqués dans la gestion de l'eau pour faire le point sur les programmes, les interventions, les juridictions, les études et qu'on puisse partir tous ensemble avec les mêmes informations.

15

20

C'est bien entendu que ce questionnement reste de caractère général et que, au fur et à mesure on avancera dans l'année et dans le dossier, on pourra faire des demandes ou des recherches beaucoup plus spécifiques. Il n'y a pas à se surprendre de ce premier caractère global de la démarche et de l'analyse que nous posons.

25

Je rappelle que demain soir, nous aurons une soirée un peu spéciale puisque nous aborderons non plus la gestion de l'eau sous l'angle technique, politique et administratif mais la réalité de l'eau sous l'angle de sa présence, de sa symbolique et de son articulation dans la culture qui est la nôtre dans la diversité de ses origines.

30

Donc, c'est une soirée qui sera d'un autre style, mais qui devrait être tout à fait primordial pour la démarche que nous entreprendrons tout au long de cette année.

35

Cet après-midi, nous entendrons le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et puis, dans la deuxième partie de l'après-midi, les représentants de Faune et de Parcs. On n'ose pas dire de l'ancien MEF. Donc, il y a des transformations institutionnelles, mais on aura les personnes qui actuellement sont responsables du dossier de faune et de parcs.

40

La procédure suivie est la suivante: un exposé d'abord du ministère de l'Agriculture et ensuite une période de questions pour lesquelles vous n'avez pas à vous inscrire d'avance, mais je suis l'ordre des micros. Et quand je verrai apparaître les dernières minutes disponibles pour la période, j'avertirai pour ne pas que d'autres personnes s'avancent, et la Commission va essayer, de son côté, de poser le moins de questions possible pour vous donner le plus d'espace possible. Vous vous identifiez et vous posez une question, et c'est le moment idéal, bien sûr, pour commencer à établir votre questionnement et vous assurer de l'ensemble de la documentation dont on a besoin pour bien travailler.

45 Alors, sans autre préambule, j'ai le plaisir donc d'accueillir monsieur Hains. V'est vous qui êtes le responsable, le représentant du ministère de l'Agriculture. Alors, vous pouvez nous présenter vos collègues, si vous voulez, et procéder à votre présentation.

50 **M. GILLES HAINS :**

 Merci beaucoup. Bon après-midi! Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, c'est avec plaisir que nous nous présentons devant vous aujourd'hui pour vous informer des activités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et de son implication dans les aspects qui touchent la gestion de l'eau au Québec.

55 Cet après-midi, je suis accompagné de monsieur Jocelyn Cantin, qui est directeur adjoint à la Direction de l'environnement et du développement durable au Ministère qui, d'ailleurs, m'assistera au cours de la présentation; de monsieur Guy Auclair de la Direction de la planification, il est secrétaire coordonnateur de la filière des eaux embouteillées. Je suis aussi
60 accompagné de deux experts qui sont en arrière de nous: monsieur Éric Gilbert et monsieur Richard Laroche.

 L'exposé de cet après-midi comporte trois parties. En premier lieu, il nous semble
65 essentiel de présenter un bref portrait de l'industrie bioalimentaire puis de faire le portrait de l'eau dans ce secteur. En dernier lieu, nous décrivons les responsabilités et les activités du Ministère touchant l'eau.

 Avant toute chose, un court rappel de la mission du ministère de l'Agriculture, des
70 Pêcheries et de l'Alimentation. Le gouvernement du Québec a confié au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mission d'influencer et de soutenir l'industrie bioalimentaire québécoise afin d'assurer le développement durable du secteur.

75 Les principaux champs d'intervention du Ministère sont l'aide financière aux producteurs et aux pêcheurs; la protection de la santé animale; la recherche scientifique; l'enseignement; la protection de la qualité des aliments; ainsi que le développement industriel et commercial des produits bioalimentaires.

80 L'industrie bioalimentaire québécoise rassemble cinq secteurs d'activités tous aussi importants les uns que les autres. Le premier, l'agriculture; les pêches et l'aquiculture commerciale; la transformation des produits alimentaires; le commerce de détail; la restauration et l'hébergement, communément appelé HRI, hôtel, restauration, institution.

85 Sur le plan économique, l'industrie bioalimentaire est un des moteurs de l'économie québécoise et un des facteurs qui en assure la stabilité. L'ensemble du secteur bioalimentaire contribuait pour 7,8 % du PIB réel du Québec en 97.

90 La contribution de l'agriculture au PIB québécois ne reflète pas toute l'importance du secteur agricole. C'est en considérant davantage la distribution régionale des emplois et la capacité du secteur à maintenir et développer une activité économique en région qu'on en arrive à réaliser son importance.

95 Examinons maintenant les conséquences de cette industrie sur l'emploi. Au Québec, c'est un emploi sur neuf qui est généré par le secteur bioalimentaire. Le secteur de la production occupe, quant à lui, 68 300 personnes pour un peu plus de 31 000 entreprises.

Du côté de la transformation, on compte plus de 52 000 emplois dans nos entreprises québécoises qui, soit dit en passant, sont en très forte majorité des PME.

100 L'industrie bioalimentaire sert d'abord et avant tout à nourrir la population du Québec. En effet, 90 % de la production agricole et agroalimentaire québécoise est destiné aux marchés québécois et canadien. Seulement 10 % de notre production est destiné à l'étranger.

105 Au cours des dix dernières années, les exportations québécoises se sont accru de 58 % pour atteindre 2,4 milliards en 97. On constate donc que les marchés extérieurs comportent d'excellentes occasions de croissance du secteur.

110 Mais qu'exportons-nous exactement, principalement? D'abord c'est de la viande de porc, mais aussi des boissons qui ont connu une croissance extraordinaire de l'ordre de 76 % au cours des dix dernières années et ce, en particulier en raison de l'eau embouteillée.

Rappelons qu'au Québec, un emploi est créé chaque fois que les exportations s'accroissent de 132 000 \$ dans le secteur alimentaire.

115 Comparons maintenant la performance du secteur bioalimentaire à celle de nos principaux voisins. Depuis 90, la croissance des exportations canadiennes de produits agricoles et agroalimentaires a été comparable à celle du Québec. Seule la province de l'Ontario a fait un peu mieux. En définitive, le secteur agroalimentaire est résolument tourné vers la croissance.

120 Mais il ne faut pas oublier que l'agriculture et l'agroalimentaire habitent littéralement le Québec. Plus qu'un paysage, ce champ d'activité humaine est le moteur de plusieurs communautés du Québec. C'est la clé de voûte du dynamisme régional et rural, et un véritable levier de développement économique et social des régions.

125 Au Québec, la superficie totale occupée par les exploitations agricoles est supérieure à 3,5 millions d'hectares. On y cultive un peu plus de 2,1 millions d'hectares dans 1 166 municipalités du Québec.

130

Pour ce qui est du portrait de l'eau dans le secteur bioalimentaire, je veux rappeler que, selon les données tirées du Symposium sur les gestions de l'eau au Québec, l'agriculture consomme moins de 5 % du volume d'eau prélevée en une année au Québec, et ça, de toutes provenances.

135

Le secteur bioalimentaire consomme un volume de 167 millions de mètres cubes d'eau souterraine par année, ce qui représente une proportion de 39 % des prélèvements d'eau souterraine au Québec.

140

Examinons un peu plus en détail ces données. Au niveau des productions végétales sur les 2,1 millions d'hectares en culture, seulement 33 600 hectares sont irrigués et requièrent en ce sens un volume de 47 millions de mètres cubes d'eau par année.

145

Des productions végétales à l'élevage, on peut dire que le cheptel québécois consomme environ 37 millions de mètres cubes d'eau par année. Vous avez le détail des productions animales.

150

Du côté de l'eau embouteillée. Depuis le début des années 80, la croissance de l'industrie de l'embouteillage d'eau rapporte à l'économie québécoise une des plus grandes valeurs ajoutées du secteur bioalimentaire. La valeur des livraisons à l'usine totalisait 128 millions en 96. Environ 35 % de l'eau souterraine captée par les embouteilleurs est commercialisé à l'extérieur du Québec.

155

Les quantités d'eau souterraine prélevées en 96 totalisaient 360 000 mètres cubes, soit moins de 0,08 % du prélèvement total au Québec, 8 centièmes de 1 %.

Pour donner à la Commission un certain ordre de grandeur de ces prélèvements, ce volume représente une quantité inférieure à la consommation de quelque 900 ménages.

160

Les entreprises des sous-secteurs de la transformation des viandes et de la transformation du lait sont les plus grandes consommatrices d'eau. Les entreprises de l'industrie de la transformation des aliments et des boissons qui utilisent l'eau sont situées majoritairement dans des communautés urbaines et elles sont reliées à des réseaux d'aqueduc. L'usage de compteur est assez largement répandu dans l'industrie de la transformation des aliments et boissons.

165

Les entreprises modifient graduellement leur procédé afin d'utiliser moins d'eau et de traiter les rejets de leur procédé à l'usine préalablement à l'évacuation.

170

La Loi P-29 exige notamment que «les établissements de transformation des aliments soient pourvus d'un réseau d'évacuation séparant les eaux pluviales des eaux usées.» Plusieurs millions de dollars ont été ainsi investis par des entreprises du secteur alimentaire pour corriger les lacunes ou améliorer les systèmes existants.

175 Les responsabilités du Ministère sur le plan de l'inspection à tous les niveaux de la chaîne de transformation bioalimentaire visent à protéger la santé des consommateurs, à la protection de la santé animale, à la libre circulation des produits agricoles et alimentaires, cela inclut l'innocuité de l'eau à la fois comme intrant et comme autre procédé.

180 La vérification et la conformité de l'étiquetage des aliments et boissons visent à s'assurer que le produit est conforme à ce qui est écrit sur l'étiquette.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministère de l'Environnement a la responsabilité d'autoriser le captage d'eau souterraine, et en vertu de la Loi P-29, le MAPAQ a la responsabilité d'assurer l'innocuité de l'eau prélevée en tout temps.

185 La performance de l'aquiculture en eau douce au Québec témoigne d'un important dynamisme du secteur et représente un atout pour le développement régional. Le Ministère soutient cette croissance de la production tant au niveau technique qu'au niveau financier.

190 En ce qui a trait à l'évaluation préliminaire du potentiel hydrique des sites de production piscicole, le Ministère offre un support financier, professionnel, support technique pour l'évaluation du potentiel hydrique. Mais rappelons toutefois que le Ministère exige une évaluation du potentiel hydrique avant de supporter l'implantation d'une nouvelle entreprise.

195 En 97 et 98, le Ministère a réalisé une étude de caractérisation des eaux usées de pisciculture et leur impact sur l'environnement afin d'évaluer quel type d'équipement pourrait être efficace pour leur traitement. C'est en quelque sorte une contribution du Ministère à des travaux d'un comité mixte qui regroupe l'industrie et les gens du gouvernement sur la question.

200 Finalement, le Ministère est responsable de l'émission des permis de pêche selon la Loi P-29. Donc, les permis de pêche commerciale pour les espèces d'eau douce, d'étangs de pêche, d'établissement piscicole et de transformation des produits marins.

205 Pour la suite, monsieur Jocelyn Cantin poursuivra la présentation d'abord dans le contexte environnemental du bioalimentaire et en présentant les responsabilités et les activités du Ministère en la matière.

M. JOCELYN CANTIN :

210 Merci. On sait maintenant que l'eau est essentielle au fonctionnement des différentes
composantes du secteur bioalimentaire. Les différents usages comportent cependant des
impacts sur l'environnement. L'intensification et la concentration géographique de certaines
productions végétale et animale des dernières décennies ont eu pour effet d'accroître la pression
sur la qualité des ressources eau et sol. Les apports excédentaires de matières fertilisantes et
l'érosion des sols agricoles détériorent la qualité de l'eau en milieu agricole.

215 Le développement de l'agriculture rencontre aujourd'hui des oppositions importantes. La
population est de plus en plus sensible à la question environnementale et les nuisances générées
par l'activité agricole sont de moins en moins tolérées.

220 Le secteur agricole est donc à un tournant de son développement. Il a le potentiel de
contribuer davantage à la croissance économique du Québec. Son défi est de le faire dans le
respect des ressources et dans l'harmonie des communautés locales.

225 L'agriculture génère un risque de pollution des eaux de surface dans une moindre mesure
des eaux souterraines. On vous illustre ici un exemple qui vous est présenté, il s'agit de la
pollution de l'eau par l'enrichissement au phosphore, un fertilisant qui est utilisé en agriculture.

230 On distingue la pollution d'origine ponctuelle et la pollution d'origine diffuse. La pollution
ponctuelle origine d'un point précis tandis que la pollution diffuse provient de l'ensemble d'un
territoire soumis aux pressions environnementales des activités agricoles.

235 À titre de précision, la pollution diffuse est principalement fonction d'un certain nombre
de paramètres. D'abord, les qualités physico-chimiques des sols utilisés, à savoir un peu plus
de 2 millions d'hectares; les conditions climatiques auxquelles ces sols sont soumis; les
caractéristiques des cultures pratiquées; les applications de fertilisants en relation avec les
besoins en culture, et enfin les pratiques culturelles et d'élevage utilisées par les agriculteurs qui
sont au nombre de quelque 30 000.

240 On peut réduire la pollution diffuse par des mesures de prévention à la source. Voici un
exemple d'équipement qui permet de réduire les doses de fertilisant et de lisier, fumier appliqués
sur une parcelle de culture.

245 On peut contrôler la pollution ponctuelle, elle, par la construction d'équipement
d'entreposage étanche conforme à la réglementation du ministère de l'Environnement et
empêchant les écoulements de surface et souterrains.

En juin 95, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation rendait public
sa politique ministérielle de développement durable. Celle-ci s'inscrivait dans la foulée des
conclusions du forum sur le développement durable du secteur bioalimentaire de 1994, qui a

250 permis à une quarantaine d'organisations de se doter d'une vision commune dans le domaine et d'identifier les actions prioritaires réalisées.

255 Dans le cadre de cette politique, cinq voies d'action ont été privilégiées pour concrétiser les engagements du secteur en matière de développement durable. D'abord, l'adaptation des entreprises, la promotion de stratégie collective, la révision des politiques, l'amélioration des connaissances et de technologie et enfin, l'accessibilité à l'information.

260 La politique de développement durable favorisera l'implantation à la ferme de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement selon quatre axes prioritaires. Les partenaires, selon leur créneau d'intervention, verront à sensibiliser les producteurs, à offrir le support technique et financier nécessaire, à effectuer la recherche et le développement, et enfin à faciliter l'application réglementaire.

265 Un mot et une introduction sur l'éventail des mesures ministérielles qui permettent déjà de franchir des pas importants sur le développement agroenvironnemental, que ce soit les clubs agroenvironnementaux, les stratégies environnementales du Ministère ou celles de l'UPA, les guides de production de différentes natures, le règlement évidemment du ministère de l'Environnement en matière de réduction de la pollution d'origine agricole, la stratégie phytosanitaire, l'aide à l'investissement en agroenvironnement, les vitrines technologiques, des services conseils, des organismes de gestion de fumier, la recherche et développement, et enfin la formation.

275 L'aide à l'investissement en agroenvironnement. Le programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement du ministère de l'Agriculture, doté d'un budget de 400 millions sur sept ans, est composé de cinq volets et s'attaquent particulièrement à la problématique de gestion et à la fertilisation.

280 Vous avez une description des différents volets, à savoir l'entreposage des fumiers, le traitement des fumiers, les équipements d'épandage, les services conseils et éventuellement la lutte à la pollution diffuse.

285 L'objectif de base ou prioritaire du programme, était en 97 lors de sa mise en application, est de rendre toutes les entreprises conformes à la réglementation relative à l'entreposage d'ici 2003. Ce qui constitue l'élimination de la pollution dite ponctuelle en milieu agricole d'ici cette date.

290 Le Ministère s'est doté en 1992 d'une stratégie phytosanitaire qui vise à réduire de 50 % l'utilisation des pesticides en agriculture au Québec d'ici 2000. De 92 à 96, la stratégie phytosanitaire a particulièrement ciblé l'utilisation des insecticides et des fongicides. Les ventes de ces produits, à savoir les insecticides et les fongicides, ont diminué d'environ 40 %. Quant aux herbicides, les ventes n'ont baissé que de 4 % en raison de l'accroissement des superficies

cultivées en maïs et autres cultures annuelles. Globalement, les ventes totales de pesticides ont connu une baisse de 7.5 %.

295 Récemment, le nouveau volet agricole de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent est venu appuyer les efforts de la stratégie avec une enveloppe budgétaire de 2.5 millions d'ici cinq ans.

300 Les vitrines pour les procédés de traitement des fumiers. Le Ministère a mis en place, avec le ministère des Finances grâce au fonds pour l'aide à la relance de l'emploi, un programme de vitrine pour les procédés de traitement des fumiers.

305 Ce programme vise à faire connaître et à stimuler l'adoption de nouvelles technologies de traitement des fumiers par les producteurs agricoles. Le programme vise également à démontrer l'efficacité technique et économique des procédés de traitement à la ferme. Le traitement des fumiers dans les régions aux prises avec des surplus est un moyen envisagé pour diminuer les épandages des terres déjà très riches en éléments fertilisants, principalement le phosphore, et susceptible de contaminer les autres surfaces.

310 Le programme profite d'un budget de 1.2 million et vise l'implantation dès l'année 99 de onze vitrines.

315 Pour faire face à leurs besoins d'encadrement technique en agroenvironnement, les entreprises agricoles ont accès à de multiples sources de services dit services conseils et supportés directement ou en partenariat par la MAPAQ.

320 Le Ministère a notamment, grâce au programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement que j'ai mentionné tout à l'heure, mis en place des clubs agroenvironnementaux. Depuis un an, 53 de ces clubs sont déjà formés et 25 autres sont en cours de formation.

325 Le Ministère finance aussi ce qu'on appelle des clubs d'encadrement technique qui sont dédiés principalement à la phytoprotection, c'est-à-dire à la lutte aux ennemies des cultures. 28 de ces clubs sont en opération et ils touchent quelque 12 000 hectares.

Les organismes de la gestion de fumier recevant du Ministère des subventions de quelque 600 000 \$ dans trois bassins, à savoir le bassin de la rivière Yamaska, celui de la Chaudière et celui de la rivière l'Assomption.

330 Enfin, les services conseils du ministère de l'Agriculture répartis dans 75 points de service et regroupant un peu plus de 500 personnes annuellement.

Enfin, un dernier service professionnel, à savoir le réseau d'avertissement phytosanitaire qui vise à, c'est un système d'information qui vise à recueillir l'information

335 pertinente sur la lutte aux ennemis des cultures et à réduire l'utilisation dans la mesure du possible des pesticides. Près de 2 000 producteurs sont membres de ce réseau et tous les conseillers professionnels des agriculteurs sont membres de ce réseau.

340 Le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement, celui de l'Industrie et Commerce et l'UPA ont mis en place au cours de l'année dernière l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. La mission de l'IRDA sera de soutenir le développement des connaissances et des technologies nécessaires à la protection de l'environnement et à la mise en valeur des systèmes agroalimentaires, dans un contexte évidemment de compétitivité et de rentabilité des entreprises.

345 Les partenaires ont constitué un fonds de recherche de 10.8 millions pour trois ans et le Ministère a affecté 5.8 millions de ses ressources humaines et de fonctionnement à l'institut en question et des actifs de 7.5 M\$.

350 En mars 1998, la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois a permis aux différents partenaires de s'entendre sur une vision commune du secteur et de se doter d'objectifs précis pour lui permettre de poursuivre une croissance soutenue et ainsi participer à l'enrichissement du Québec.

355 Dans le cadre de cette Conférence, les décideurs ont convenu de mettre le cap sur la croissance. Ils ont notamment établi les objectifs suivants: d'abord d'ici l'an 2000, la création de 15 000 nouveaux emplois; l'atteinte de 4 milliards \$ d'exportation, soit le double de celle actuelle; la réalisation de 7,5 milliards d'investissements dans le secteur agroalimentaire et d'ici quatre ans, l'accroissement de 10 % de la part des produits québécois sur le marché interne.

360 Outre les engagements de croissance que je viens de citer, un groupe de travail, à savoir un des quatre groupes de travail, à savoir celui sur un environnement valorisé, composé de représentants du milieu agricole, du domaine de la fourniture d'intrants, du secteur de transformation alimentaire, du commerce, du monde municipal, des groupes environnementaux et des ministères concernés, à savoir le ministère des Affaires municipales, celui de l'Environnement et celui de l'Agriculture, a été créé pour assurer la réalisation des engagements pris lors du forum.

370 Ce comité a été chargé de préparer un plan d'action ayant pour but de responsabiliser les agriculteurs face à l'adoption des pratiques d'agriculture durable et à leur obligation de se conformer à la réglementation environnementale. Le plan d'action prévoit que, d'ici 2005, 20 000 fermes représentant plus de 90 % de l'activité agricole se seront engagées dans un processus d'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

375 Ce Comité a aussi établi un plan de travail pour réaliser son mandat, plan de travail qui est public actuellement, mais qui sera soumis aux autorités gouvernementales et à l'ensemble

des partenaires pour approbation et enrichissement le 25 mars prochain au rendez-vous des décideurs.

380 Première phase de ce plan d'action, c'est d'ici 2000, l'inventaire des pratiques agroenvironnementales des entreprises agricoles québécoises afin de réaliser ce qu'on appelle le portrait agroenvironnemental des entreprises pour permettre la planification adéquate de la démarche à venir.

385 L'étape suivante vise à mettre en place un ensemble de mesures pour que les producteurs implantent chez eux les pratiques d'agriculture durable selon les quatre axes identifiés précédemment, à savoir l'entreposage et l'épandage des fumiers, la gestion des fertilisants, la conservation des sols et de l'eau, et l'utilisation rationnelle des pesticides.

390 Une dernière initiative vise à encourager les agriculteurs dans leur cheminement vers une agriculture durable, à savoir, d'ici 2000, l'élaboration d'un concept de valorisation de l'entreprise et enfin, d'ici 2005, mettre en place un système de certification environnementale.

M. GILLES HAINS :

395 Monsieur le président, en conclusion, je désire rappeler qu'à toutes les étapes de l'agriculture, de la production à la transformation des aliments, l'eau est incontestablement une composante essentielle.

400 Au Québec, le secteur bioalimentaire est un secteur économique important, important par sa valeur certes, mais surtout important par les emplois qu'il crée et sa contribution au développement régional. Dans cette optique, le secteur bioalimentaire québécois exploite donc l'eau en lui donnant une valeur ajoutée.

405 Finalement, l'eau étant une composante fondamentale du secteur bioalimentaire, pour que le développement de ce secteur soit durable, il est vital que celui-ci se fasse dans le respect des paramètres économiques qui lui sont fixés, dans le respect des capacités naturelles de l'environnement à supporter une exploitation et enfin, dans le respect des attentes de la population.

410 L'activité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation tient compte de l'ensemble des paramètres de développement durable pour stimuler le développement économique et intervient pour réduire l'impact négatif des activités sur les ressources naturelles.

415 Dans le but d'établir dans le secteur bioalimentaire un équilibre entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux, le Ministère est désireux de connaître les préoccupations de la population quant aux orientations que le gouvernement devrait mettre en place pour s'assurer que les québécois et les québécoises puissent faire de l'eau un levier durable de développement.

420

C'est pour cette raison que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'est associé aux autres membres du gouvernement dans une démarche qui a conduit au présent mandat du BAPE afin qu'il recueille l'opinion de la population quant aux orientations à privilégier pour encourager une mise en valeur durable de l'eau.

425

Voilà qui termine la présentation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Merci de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

430

Merci, monsieur Hains.

S'il y a des intervenants qui veulent se présenter, vous pouvez vous placer derrière les micros et je vous prendrai à la suite l'un de l'autre.

D'abord, madame Gallichan.

435

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Une brève question. À vous, monsieur Hains.

440

M. GILLES HAINS :

Oui, excusez-moi, je voulais juste vous signifier que nous allons déposer une quinzaine de documents qui serviront à l'étude.

445

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez me donner les titres rapidement des documents, s'il vous plaît?

M. GILLES HAINS :

450

Oui. Écoutez, premièrement:

- le texte de la présentation moins les acétates.

- Un document sur l'engagement des décideurs lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois.

455

- Le plan d'action des groupes de travail, encore là au moment de la Conférence.

- Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec. Un document du ministère de l'Agriculture, qui est le rapport annuel finalement de 96-97. On produira le prochain, en fait, sous format papier lorsqu'il sera disponible. Actuellement, il est accessible sur le site Internet.

- Le programme d'aide financière sur les pêches et l'aquiculture commerciale.

- 460 - Une série de documents d'information sur l'aquiculture, lois et règlements, liste d'établissements, production piscicole, services et publications du MAPAQ. - Saint-Laurent Vision 2000, phase III. - Concertation partenariat et action.
- La lutte intégrée, stratégie phytosanitaire.
- L'industrie des eaux embouteillées au Québec, une analyse économique.
- 465 - Le bilan de la politique ministérielle de développement durable 98.
- Faits saillants de la politique ministérielle de développement durable, un document de 95 qui servait à la préparation du Sommet.
- Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement et des statistiques de production animale et végétale.
- 470 - Finalement, le bilan annuel d'activités de la Direction générale de la qualité des aliments et de la santé animale qui s'occupe, entre autres, de l'inspection. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

- 475 Merci.
- Alors, madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

- 480 Oui, monsieur le président. Merci beaucoup. Monsieur Hains ou votre collègue, vous avez dit en début de votre exposé que le danger de pollution était d'abord sur les eaux de surface et, dans une moindre mesure, sur les eaux souterraines. Un peu plus loin vous avez dit:
- « On peut réduire la pollution diffuse et la pollution ponctuelle ». Et puis vous nous avez dit après cela que vous aviez constaté à l'heure présente des diminutions d'achats de pesticides,
- 485 fertilisants et tout.

- Mais ce qui est déjà dans le sol présentement, est-ce que si 2 000 fermes auront pris le virage, dites-vous, en 2005, la période de 2000 à 2005 et même au-delà, quelle est la qualité et de nourriture et d'eau dans la nappe phréatique à laquelle nous devons nous attendre alors?

490

M. JOCELYN CANTIN :

- D'abord, c'est 20 000 fermes qu'on espère qu'ils seront dans une démarche agroenvironnementale d'ici 2005. Tout à l'heure, j'ai peut-être -- d'ailleurs j'ai une autre erreur
- 495 que je veux vous signaler, quand j'ai mentionné la teneur des engagements de la Conférence sur l'agriculture, il s'agit bien de 2005. J'ai dit 2000 tout à l'heure, mais c'est 2005.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

- 500 Mais vous n'avez pas dit 2 000 fermes qui auront...

M. JOCELYN CANTIN :

C'est 20 000 fermes.

505

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

C'est 20 000. D'accord.

510

M. JOCELYN CANTIN :

C'est 20 000 fermes. C'est plus de 90 % de l'activité agricole. Quand on a mentionné tout à l'heure: «Dans une moindre mesure, on est évidemment conscient des risques et de la réalité de la pollution d'origine agricole en milieu agricole sur l'eau et dans une moindre mesure sur les nappes souterraines», c'est que, actuellement, les rapports qu'on a, il faut dire les rapports qu'on a effectivement du ministère de l'Environnement nous indiquent que le problème est beaucoup moins fréquent. Les quelques cas qui ont pu être portés à notre attention sont, toutes proportions gardées, relativement mineurs en nombre et en ampleur du phénomène.

515

520

Ceci dit, c'est effectivement un problème, un système qui a beaucoup d'inertie. Si effectivement le problème commence à générer, il est possible que, entre le moment où on prend une mesure et le résultat, il se soit écoulé du temps effectivement.

525

C'est pour ça que malgré que notre priorité soit affectée à la réduction de la pollution ponctuelle, et on a des objectifs très clairs là-dessus d'ici 2003, on a entrepris tout de même une série de mesures visant à réduire la pollution dite diffuse.

530

La pollution diffuse, tout à l'heure j'ai pris quelques secondes pour expliquer qu'est-ce qu'elle comporte, c'est que sa résolution tient davantage au savoir-faire et à la sensibilisation et à la mobilisation des personnes qui pratiquent l'agriculture. Ce qui fait que c'est pour ça qu'il faut y aller de mesures qui sont davantage de formation, d'éducation, de conseils techniques, etc. Et on a non seulement bon espoir, mais on est passablement convaincu qu'on va améliorer cette pollution diffuse-là dans les prochaines années.

535

Pour répondre peut-être plus précisément à votre question de tout à l'heure, les cas qui nous ont été soulevés déjà de pollution de la nappe souterraine par des activités agricoles, à savoir d'insecticides ou parfois nitrates, ce qu'on a fait, c'est qu'on a entrepris, avec nos services professionnels en région, des mesures d'intervention particulières chez ces milieux-là. Par exemple, il y avait des producteurs spécialisés de certaines productions, on est intervenu avec des conseils techniques. Et évidemment, d'abord le premier contact, c'est de les mettre devant la nature des faits. S'il y a une contamination, c'est les premiers concernés, ce sont eux qui vivent dans ces milieux-là.

540

545 Donc, à partir d'une sensibilisation au phénomène et de la compréhension et comment
ils peuvent la modifier cette situation-là, on a eu des résultats relativement satisfaisants.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

550 C'est que monsieur Latulippe hier nous exprimait cette très grande préoccupation. Je ne
voudrais pas que la chicane prenne entre vous deux, mais j'aimerais l'entendre en réponse à la
même question que j'ai posée. Après ça, c'est à votre tour.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

555 Monsieur le président, je suis désolé de vous signaler que pour un problème technique,
les experts du Ministère en agriculture n'ont pu être présents cet après-midi. D'autre part, pour
rassurer la Commission et particulièrement madame Gallichan, je ne crois pas qu'il y ait de
chicane avec nos collègues du MAPAQ, avec lesquels on partage une table de concertation
déjà. Alors, je pense qu'on s'entend sur une même longueur d'onde.

560

LE PRÉSIDENT :

565 Juste une vérification, monsieur Cantin. Par rapport à votre affirmation sur la pollution
des eaux de surface et eaux souterraines, est-ce que votre Ministère là-dessus a des études ou
des données? Est-ce que vous faites des études sur la pollution agricole dans le secteur par
rapport à l'eau?

M. JOCELYN CANTIN :

570 On a des données sur la pression de l'activité agricole, mais on ne réalise pas d'activités
sur l'évaluation de la pollution d'origine agricole. On laisse ça à la responsabilité, puis c'est
d'ailleurs dans leur responsabilité au ministère de l'Environnement, et on se fie évidemment
pleinement à leurs résultats.

575 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Alors, monsieur Salconi.

580 **M. LOUIS SALCONI :**

585 Louis Salconi, citoyen du Québec puis utilisateur de l'eau. C'est peut-être une question
d'opinion, mais je crois que l'eau, c'est à peu près qu'est-ce qu'il y a de plus important sur la
terre pour la survie de l'homme. Parce que l'eau, l'homme, c'est en grande partie l'eau.

Monsieur le président, hier, on m'a menti une fois, on a refusé de me répondre une autre fois sur X, Y, Z questions. J'ai une grande question que peut-être que le ministère de l'Agriculture et Pêche ou le MEF, mais peut-être que vous-même vous pourriez me répondre. En passant, merci beaucoup et puis félicitation pour le très beau travail que la Commission fait.

590

Moi, dans ma vision des choses, c'est dans notre cour que ça se passe, c'est notre eau, c'est notre ressource naturelle, c'est notre patrimoine naturel, ça nous appartient, il faudrait que ça reste chez nous. Puis je ne pense pas que je suis tout seul, il y a bien des gens qui se sont déplacés ici dans cette optique-là, je crois.

595

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous me formuler votre question, par exemple?

600

M. LOUIS SALCONI :

Oui. Est-ce que dans l'éventualité que la Commission BAPE ici, la session de BAPE soit simplement pour faire retomber la poussière sur la question de la gestion de l'eau, je voudrais savoir si le peuple québécois doit passer à un référendum pour garder l'eau dans notre cour. C'est ça ma question, monsieur le président.

605

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, comme votre question ne s'adresse pas aux ministères mais s'adresse à la Commission, je voudrais faire quelques petites mises au point.

610

Vous estimez qu'on vous a menti, c'est une estimation, mais, écoutez, la Commission n'est pas d'avis qu'on vous a menti.

615

M. LOUIS SALCONI :

C'est noté.

LE PRÉSIDENT :

620

Possiblement que nous nous soyons mal entendu, mal compris vos questions. Notre tâche est de faire la vérité et de s'assurer qu'il n'y ait pas de mensonge dans cette assemblée. Et quand il y a des mensonges qu'on observe, n'ayez pas peur, on ne les laissera pas passer. Il peut y avoir des niveaux de réponse qui sont insatisfaits, il peut avoir une absence de réponse par rapport à certaines questions, mais notre devoir est de nous assurer de la transparence des informations et donc, de l'absence de mensonge.

625

630 La question que vous soulevez en mettant en question le mandat de la Commission, à savoir si on va faire ce que vous avez appelé «brasser, retomber la poussière puis après ça qui se passe rien», la tâche de notre Commission est de faire sa job de la manière la plus rigoureuse et la plus systématique possible, et c'est ça qu'on nous a demandé de faire, et ayez pas peur, c'est ça qu'on va faire.

635 Si au terme, vous n'êtes pas content, ou en chemin vous pensez que sur une question comme celle de l'exploitation de l'eau, et je pense bien que votre question était en allusion probablement à l'eau souterraine...

M. LOUIS SALCONI :

640 C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

645 ... si vous pensez que pour cela, il faut un référendum, vous avez tout l'espace social que vous voulez pour faire valoir cette idée-là dans la société, et ça, on ne vous censurera pas. Ce n'est pas la fonction de l'audience de s'en aller là-dedans, si vous voulez le faire, vous avez plein de journalistes et vous pourrez le dire tantôt à des journalistes que vous estimez que la seule vraie manière, c'est un référendum sur l'eau. Vous êtes légitimé de le faire, et ça, je ne vous empêcherai pas, mais vous ne ferez pas bouger la Commission pour autant là-dessus.

650 **M. LOUIS SALCONI :**

Je ne vous ai pas porté atteinte à la Commission.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, je fais juste mettre les choses au point et on n'est pas du tout en colère l'un l'autre.

660 **M. LOUIS SALCONI :**

665 Pas du tout. C'est parce que vous, vous semblez très bien intentionnés, mais je vous certifie que j'ai eu la très grande impression, puis j'ai même entendu un « hon! » hier derrière moi, lorsque j'ai essuyé un mensonge, puis que suite après avoir répété mot à mot la même question, on a répondu un non catégorique.

LE PRÉSIDENT :

On ne reviendra pas là-dessus. Ça va?

670

M. LOUIS SALCONI :

O.K. Je vous remercie.

675

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur. Par ailleurs, la question que je dois poser à partir de votre intervention au ministère de l'Environnement est la suivante: vous avez signalé deux choses, monsieur Hains, d'un côté, que l'utilisation de l'eau souterraine à des fins commerciales s'évaluait, si ma mémoire est juste, à 0,08, moins de un dixième de 1 % et, par ailleurs, vous avez semblé dire que dans votre esprit, voici un secteur à développer au plan du marché. Est-ce que j'ai bien compris vos affirmations?

680

M. GILLES HAINS :

685

Le 0,08 % est effectivement le chiffre qu'on a toujours véhiculé et qui rencontre les données disponibles.

LE PRÉSIDENT :

690

Ça, c'est la proportion de l'eau souterraine utilisée globalement au Québec; c'est pas la proportion de l'eau disponible, mais la proportion de l'eau effectivement utilisée.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

695

Extraite.

LE PRÉSIDENT :

700

Extraite.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Extraite, monsieur le président...

705

LE PRÉSIDENT :

Extraite de la nappe.

710 **M. JEAN-MAURICELATULIPPE :**

... pour des fins d'embouteillage.

715 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Parfait.

M. GILLES HAINS :

720 Et quant à la possibilité effectivement de voir les marchés d'exportation, en fait, c'était la notion de marché d'exportation, et l'eau effectivement a connu, au cours des dix dernières années, un engouement sur les marchés d'exportation. Mais il faut comprendre que jusqu'à maintenant, c'est 65 % de la population locale, si on veut, qui la consomme. On estime à 35 % l'eau exportée actuellement. Mais il y a des possibilités de croissance de ce côté-là.

725

LE PRÉSIDENT :

Mais je ne trahis pas votre pensée en estimant qu'il y a là pour vous un créneau d'opportunités.

730

M. GILLES HAINS :

Certainement, dans l'eau embouteillée.

735

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Pouvez-vous me dire proportionnellement, si l'eau embouteillée occupe 0,08 %, combien en occupe, quelle proportion représente l'utilisation à des fins d'aquiculture, pisciculture et autre?

740

M. GILLES HAINS :

L'information que j'ai, c'est de l'ordre de 23 %. Ce sont les chiffres qui sont véhiculés jusqu'à date. Mais il n'y a pas nécessairement d'études précises qui l'ont établi. On estime en fonction des permis de l'ordre de 23 %.

745

LE PRÉSIDENT :

Merci.

750

Monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

755 John Burcombe du Mouvement Au Courant. Je vais donner un petit préambule. En novembre 96, la Fédération des producteurs de porc du Québec, c'est une partie de l'UPA, a endossé la réalisation d'un plan environnemental dont l'objectif était d'exercer et de développer la production porcine dans le respect de l'environnement en conciliant les impératifs économiques et sociaux.

760 Alors, pour réaliser ce plan, la Fédération a mandaté le groupe de recherche en économie et politique agricole, c'est le GREPA de l'Université Laval, pour recenser toutes les entreprises porcines du Québec et dresser un portrait de leurs performances agroenvironnementales.

765 Alors, je crois premièrement, monsieur le président, que ce rapport devrait être déposé. Je ne sais pas si c'est le MAPAQ qui ont le contrôle de ça ou c'est l'UPA mais, de toute façon, je crois que c'est un rapport assez important. Je ne sais pas si on peut avoir copie déposée.

770 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. On va d'abord vérifier ça. Alors, vous connaissez bien sûr le rapport dont il est question?

775 **M. JOCELYN CANTIN :**

Effectivement, c'est une étude qui a été faite par la Fédération des producteurs de porcs et puis c'est la Fédération qui est pleinement responsable. Nous, on en obtient des copies en leur demandant simplement. On n'est pas dépositaire.

780

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce document-là ne vous appartient pas.

785 **M. JOCELYN CANTIN :**

Non, pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

790

Et si la Commission veut l'avoir, elle le demandera à la Fédération. C'est très bien.

M. JOHN BURCOMBE :

795 Alors, il y avait une chose en particulier qui m'intéresse dans ce rapport et je lis encore une partie du résumé du rapport.

LE PRÉSIDENT :

800 Donc, vous l'avez le rapport?

M. JOHN BURCOMBE :

805 J'ai copie, oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien.

810 **M. JOHN BURCOMBE :**

Copie synthèse; la copie au complet, je ne sais pas où c'est disponible.

LE PRÉSIDENT :

815 Je ne vous le ferai pas déposer, monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

820 D'accord. Alors, le questionnaire prévoyait une section pour collecter les informations concernant les certificats d'utilisation émis par le ministère de l'Environnement et on indique que:

825 « La situation actuelle, quant au suivi de cette information tant par le producteur que par le ministère de l'Environnement, n'a pas permis d'avoir accès à des données complètes et fiables.»

830 Alors, je me demande pourquoi cette situation est arrivée, et étant donné qu'on commence maintenant à faire le portrait agroenvironnemental pour le restant des fermes du Québec, j'espère qu'on va s'assurer que ce problème n'arrivera pas une deuxième fois dans le portrait pour les autres fermes. Alors, je demande au Ministère, est-ce que le ministère de l'Environnement peut nous expliquer pourquoi il y avait eu de tels problèmes?

LE PRÉSIDENT :

835

Très bien. Alors, là on est à une référence de second niveau. Alors, reformulons la question. Dans le rapport qu'évoque monsieur Burcombe, il est affirmé que les données complètes n'ont pas été accessibles sur les permis émis et les conditions de ces permis. Est-ce que vous avez été saisi de cette difficulté par les chercheurs du rapport et est-ce que vous êtes en mesure de fournir ces informations-là?

840

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, je ne suis pas en mesure maintenant de fournir ces informations. Je prends note de la question et je vais revenir auprès de la Commission pour une réponse plus complète.

845

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Merci, monsieur Burcombe.

850

M. JOHN BURCOMBE :

Un autre petit point, monsieur le président. Étant donné que j'ai toujours des questions pour le ministère de l'Environnement, est-ce qu'on aura l'opportunité de les faire plus tard?

855

LE PRÉSIDENT :

Normalement comme hier soir, comme hier à la fin de la soirée, on va revenir sur le ministère de l'Environnement.

860

M. JOHN BURCOMBE :

Merci beaucoup.

865

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Mais je vais être plus prudent sur la gestion du temps.

Oui, monsieur.

870

M. SERGE BOURDON :

Serge Bourdon pour la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay. Je vais reprendre un peu l'expression de tantôt « l'eau composante

875

essentielle », évidemment en agriculture. En agriculture, on sait, quand on a trop d'eau, ça ne fait pas notre affaire; quand on n'en a pas assez, ça ne fait pas notre affaire non plus. Alors, on a instauré des systèmes d'évacuation d'eau qui s'appellent des drainages cours d'eau agricoles, cours d'eau verbalisés.

880

Alors, j'aimerais savoir, quand on regarde un bassin versant et qu'on fait du drainage et de l'évacuation d'eau, quelles démarches est-ce qu'on prend pour évaluer l'augmentation des volumes d'eau qui arrivent dans les cours d'eau et l'impact que ça a sur évidemment l'érosion, les inondations et enfin tout ça? Comment est-ce qu'on calcule, quelle est l'étude d'impact, ou

885

s'il y en a une, si c'est possible de connaître ce système-là pour évaluer ces volumes d'eau là. Évidemment pas par village, par bassin versant, parce que quand ça arrive au bout en bas, c'est pas une goutte, c'est des gallons.

LE PRÉSIDENT :

890

Alors, est-ce que la question est suffisamment claire? L'intervenant signale que quand un agriculteur procède au drainage de sa terre, il change au fond le rythme d'évacuation de l'eau, ce qui peut causer des problèmes en aval en termes d'inondation. Et là, sa question qui est posée, c'est comment la décision de prise de drainer est inscrite dans une approche globale pour l'ensemble des conséquences, et ce qu'il évoque, c'est tout l'ensemble du bassin. Est-ce que vous êtes capable de répondre à la prise en compte de cette préoccupation-là?

895

M. JOCELYN CANTIN :

900

Pas complètement, pour la simple raison que le Ministère n'a plus d'intervention en matière de ce qu'on appelait l'aménagement de cours d'eau, de drainage agricole. Donc, on n'a plus de --

LE PRÉSIDENT :

905

Vous ne le faites plus parce qu'il ne s'en fait plus...

M. JOCELYN CANTIN :

910

On ne le fait plus.

LE PRÉSIDENT :

915

... ou bien parce que c'est déjà tout fait?

M. JOCELYN CANTIN :

920 C'est-à-dire qu'il peut s'en faire, effectivement il s'en fait, mais c'est les municipalités qui sont responsables de la réalisation complète de ces activités-là. Dans le passé, avant 94, le Ministère le faisait au nom des municipalités; maintenant, ce n'est plus le cas du tout, on n'a plus de programme particulier à l'égard du drainage. Alors, on a de moins en moins d'expertise et on n'a plus d'intervention du tout à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

925 Donc, un agriculteur qui le fait maintenant, il le fait en relation avec sa municipalité. On revient à la question d'hier soir à l'inscription des règles de procédure sur l'érosion, protection des berges et l'inscription des plans d'aménagement.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

930 Effectivement, monsieur le président, on a évoqué hier la possibilité de déposer un bilan de l'entretien des cours d'eau par les municipalités. Comme le dit mon collègue, depuis 94, cette gestion-là est transférée aux municipalités. Alors, je déposerai fort probablement demain à la Commission. On fait venir les copies de Québec, du bilan 95. Exactement, il s'appelle
935 «Bilan 95 des travaux d'entretien des cours d'eau», qui a été publié en mars 96, et le «Bilan 96 des travaux d'entretien des cours d'eau» qui, lui, a été publié en avril 97.

LE PRÉSIDENT :

940 Et celui de 97, est-il paru en avril 98?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

945 Il n'est pas encore disponible.

LE PRÉSIDENT :

950 Et il le sera quand?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

955 Je l'ignore. Pour le moment, on m'a informé de ces deux bilans-là, je ne sais pas la date de publication de celui de 98, j'en informerai la Commission.

LE PRÉSIDENT :

Et c'est celui de 97 que je vous demande; je n'ai pas encore demandé celui de 98.

960 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

De 97, oui, c'est ça. De 97.

LE PRÉSIDENT :

965

Mais il y a un délai plus long pour celui de 97 que pour les autres.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

970

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Mais il y en aura un. Il y en a un qui est en cours.

975

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je vais vous confirmer ça pour ne pas vous conter de mensonge.

980

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Est-ce que ça va le niveau d'information que vous désiriez, monsieur?

M. SERGE BOURDON :

985

Oui. C'est juste que...

LE PRÉSIDENT :

990

La réponse donc, c'est que c'est renvoyé à la municipalité.

M. SERGE BOURDON :

995

Mais est-ce qu'il existe un portrait global, rendu à la municipalité, est-ce qu'il existe un portrait global de ces volumes d'eau, de ces rajouts de volumes d'eau? Comment est-ce qu'on compile ces volumes d'eau?

1000

Si la municipalité est au courant qu'il y a un agriculteur, il n'y aura presque pas d'impact, mais s'il y en a un dans une municipalité, une autre MRC, une autre MRC, comment est-ce qu'on fait pour inventorier le volume qui va se pratiquer, qui va s'ajouter cette année-là?

1005

C'est sûr qu'il se fait peut-être moins, mais je peux vous assurer que, actuellement, on en fait encore pas mal et on améliore même ceux qu'on a, et en plus, il y a la partie déboisement parce qu'il y a une pression encore plus grande. Donc, on agrandit les sols. Et je ne suis pas contre. Mais est-ce qu'aux quantités qu'on ajoute, est-ce qu'on va évaluer les quantités qu'on pourrait peut-être penser à retenir aussi, bassins de rétention, milieux humides, enfin, c'est ça. Actuellement...

1010

LE PRÉSIDENT :

Votre question est parfaitement légitime.

1015

M. SERGE BOURDON :

D'accord.

1020

LE PRÉSIDENT :

C'est la manière qu'on a d'essayer de trouver la réponse à ça. Je pense que ça concerne -- À l'Agriculture, avez-vous une réponse à cette question-là?

1025

M. JOCELYN CANTIN :

J'ai pas d'autres commentaires à faire. Comme on n'a plus d'activité, on n'a pas de responsabilité légale à l'égard de la gestion des bassins versants ni des réseaux hydrographiques. On a eu des responsabilités dans le passé, mais comme on a abandonné ces activités-là, on n'en a plus. On a essayé de publier et de transférer l'information au milieu municipal en éditant des guides d'aménagement et de l'information professionnelle pour maintenir le niveau d'expertise. Mais maintenant, on n'a plus de responsabilité ni d'activité dans ce domaine-là.

1030

LE PRÉSIDENT :

1035

Monsieur Latulippe, avez-vous une réponse complémentaire là-dessus?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

1040 Pas vraiment. Je posais à mes collègues la question à savoir s'il y avait eu, au moment du transfert de responsabilité, un guide ou une formation de donnée, mais pour le moment on n'a pas la réponse à cette question.

LE PRÉSIDENT :

1045 Est-ce qu'il y a encore quelqu'un du ministère des Affaires municipales? Non. Oui? J'ai entendu oui?

M. YVAN DUMONT :

1050 Oui. Yvan Dumont du ministère des Affaires municipales. Je pense que madame Marceau qui a répondu hier à la question est dans la salle.

LE PRÉSIDENT :

1055 Elle est dans l'assemblée, elle s'avance. Parce qu'il me semble qu'hier quand on a discuté, la réponse a été que les municipalités avaient comme devoir d'intégrer les lignes de politique établies et que cela devait être intégré. Mais la question que vous posez est parfaitement légitime et on va aller chercher le plus d'information là-dessus, et peut-être que vous avez mis le doigt sur un trou dans la procédure et dans la distribution de la juridiction.

1060 Madame.

Mme RENÉE MARCEAU :

1065 Non. Je pense que malheureusement, je ne peux pas apporter la réponse à monsieur, qui voudrait qu'on examine à la grandeur d'un bassin versant l'ajout ou l'apport que peut avoir le milieu agricole sur notamment les effets des inondations. Je pense que sur ce volet-là, on n'a pas d'information particulière.

1070 Simplement ce que je pourrais rajouter, c'est la question de la responsabilité des municipalités dans l'entretien des cours d'eau en milieu agricole. C'est qu'effectivement, normalement, pour faire de l'entretien ou de l'aménagement dans un cours d'eau, ça prend une autorisation donnée en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

1075 Cependant, dans le milieu agricole, comme il y a souvent des travaux d'entretien à faire et que ça prenait du temps aux municipalités pour faire les travaux, ils ont demandé peut-être de déroger à l'obligation d'avoir un certificat du côté du ministère de l'Environnement et de suivre --

à ce moment-là, l'entente a été signée entre les Unions, le MEF et les Affaires municipales pour que les municipalités puissent faire les travaux en autant qu'elles suivent une directive.

1080 Alors, cette directive-là et des principes de façon d'entretenir les cours d'eau, mais c'est uniquement pour l'entretien et non pas pour l'aménagement des cours d'eau. Est-ce que ça répond?

LE PRÉSIDENT :

1085 Vous me voyez venir. Premièrement, vous allez me déposer cette directive-là, n'est-ce pas? On va l'analyser.

Mme RENÉE MARCEAU :

1090 C'est quelque chose qui est public, ça.

LE PRÉSIDENT :

1095 Bien oui, ça ne fait rien. Vous allez me la redonner et je vais la regarder à nouveau. Et ce que je veux vérifier, c'est qu'au fond si je comprends bien votre information, il n'y a aucune garantie qu'il y ait une analyse plus globale de l'impact possible de plusieurs opérations de ce type-là sur...

1100 **Mme RENÉE MARCEAU :**

L'ensemble du bassin versant.

LE PRÉSIDENT :

1105 ... l'ensemble du bassin.

Mme RENÉE MARCEAU :

1110 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1115 **Mme RENÉE MARCEAU :**

Effectivement.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Monsieur Latulippe, aviez-vous une information complémentaire?

1125 **M. JEAN-MAURICELATULIPPE :**

1130 Tout simplement parce qu'on évoquait les guides de bonne pratique, je voulais souligner à la Commission que deux guides seront déposés également. On en a évoqué hier le contenu: le Guide des bonnes pratiques pour la protection des rives en cours d'eau naturel et le Guide technique des berges, qui seront également déposés à la Commission.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1135

M. SERGE BOURDON :

1140 J'aurais peut-être un petit point à faire ressortir étant donné que madame est là, peut-être c'est l'Agriculture, mais ça pourrait peut-être... C'est ça, c'est qu'il y a eu tellement de transferts de responsabilités d'un ministère à l'autre, particulièrement sur ces gestions-là.

1145 C'est par rapport à la Politique de la protection des rives. On a une politique. Nous, les citoyens, on doit respecter nos rives, on ne doit pas intervenir en rive. Et qu'est-ce qu'on fait du libre-accès des animaux aux cours d'eau par rapport à cette politique-là? Actuellement, les animaux ont libre accès aux cours d'eau. Alors, je ne sais pas, mais un troupeau de 300 têtes, je veux dire, ça laboure un fossé. Alors, je pose la question.

LE PRÉSIDENT :

1150 Là, ce n'est pas à madame, c'est plutôt à l'Agriculture de ce côté-là. Est-ce que la prétention de monsieur est vraie qu'il n'y a pas de réserve à l'égard des animaux?

M. JOCELYN CANTIN :

1155 C'est-à-dire qu'il y a effectivement des situations où des agriculteurs laissent circuler les animaux dans les cours d'eau. Effectivement, c'est une pratique qui n'est pas souhaitable et ça fait partie de toutes nos mesures de réduction de la pollution diffuse et de l'éducation et des services professionnels qu'on donne aux agriculteurs pour leur expliquer, les inciter à faire en sorte qu'ils réduisent, qu'ils améliorent ces pratiques-là. Effectivement, on en est très conscients puis on souhaite et on travaille à sa réduction.

1160

LE PRÉSIDENT :

Ça va, monsieur?

1165

M. SERGE BOURDON :

Ça va. Merci.

1170

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Les six personnes qui sont là, je vais vous entendre, les sept, n'en ajoutez pas d'autres, s'il vous plaît, parce qu'après ça on ira à la pause-santé. Alors, monsieur à gauche.

1175

M. PATRICK RASMUSSEN :

Bonjour monsieur Beauchamp. Patrick Rasmussen. Je suis psychologue de formation, je suis président du Mouvement Vert Mauricie. Avant d'aborder des questions qui ont trait à l'agriculture proprement dite, j'aimerais revenir un petit peu sur le processus d'audiences publiques.

1180

Je dois vous avouer, c'est la cinquième fois que je me présente en audience publique. Je trouve déplorable, première des choses, que le BAPE n'ait qu'un simple pouvoir de recommandation et aucun pouvoir décisionnel. Ce qui met en lumière en bout de ligne que le BAPE, selon plusieurs études dont j'ai lu, est un exercice souvent pour pouvoir sonder l'opinion de la population concernant différents enjeux d'importance sociale et économique et environnementale.

1185

Après ça, les différentes compagnies mettent en place des campagnes de stratégie d'atténuation de la perception du risque quel qu'il soit au niveau de la population. J'ai une sérieuse réserve par rapport à la pertinence et le pouvoir réel du BAPE. Puis j'ai un profond respect pour tous les gens qui sont là. Ma critique, elle est envers l'intention politique réelle des gouvernements et des différents ministères concernés.

1190

1195

J'aimerais vous poser la question à titre de président du BAPE: comment se fait-il qu'on soit actuellement en processus de consultation et que les fonds alloués aux groupes n'ont pas encore été confirmés auprès des différents groupes? J'aimerais avoir une réponse là-dessus.

1200

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que c'est deux structures différentes.

M. PATRICK RASMUSSEN :

1205

Mais ça fait juste mettre en lumière qu'on est en consultation.

LE PRÉSIDENT :

1210

Je ne suis pas le gestionnaire du fonds.

M. PATRICK RASMUSSEN :

1215

Mais je vous fais juste mettre en lumière qu'on est en consultation. Les groupes environnementaux qui n'ont plus de ressources financières n'ont pas nécessairement les moyens de participer. En tout cas, ça met en lumière: est-ce qu'on veut vraiment consulter la population.

LE PRÉSIDENT :

1220

Ça va. Vous venez de faire votre point, il est rendu public. C'est correct.

M. PATRICK RASMUSSEN :

1225

C'était mon intention. Deuxième des choses, j'aimerais mettre en lumière le fait que le moratoire sur le captage de l'eau a été levé en janvier et que là, on est en audience publique; une autre, je pense, incohérence organisationnelle.

LE PRÉSIDENT :

1230

Est-ce que vous avez une question à travers tout ça?

M. PATRICK RASMUSSEN :

1235

Ah! J'en ai plusieurs, j'en ai plusieurs.

LE PRÉSIDENT :

Alors posez-moi une question.

1240

M. PATRICK RASMUSSEN :

Ce sont mes questions préalables, si on peut dire. J'aimerais aussi peut-être mettre en lumière, je n'irai pas dans le détail, mais différents rapports du Vérificateur général du Québec, dont il serait important que copie vous soit acheminée. Je pense, entre autres, à celui de 95 et

1245 celui de 96 où il y a une analyse très pertinente au niveau de l'identification de la pollution agricole comme étant le premier vecteur de pollution des cours d'eau du Québec.

J'aimerais mettre en lumière aussi qu'il y a un dépôt, peut-être qu'il y a des gens ici qui ont ce document-là, le Conseil des productions végétales du Québec qui, dans son rapport
1250 annuel de 95-96 ou 97, mettait en lumière que si on combine tous les engrais minéraux et les différents fumiers et purins de ferme, pour l'ensemble du Québec, pour le total, on est en situation de surfertilisation. C'est un autre constat que j'aimerais qui soit fait et qui soit clairement déposé aux audiences.

J'aimerais aussi savoir, on parle du plan agroenvironnemental de l'UPA, dont j'ai cru entendre que le MAPAQ avait copie, le bilan complet je veux dire, pas la synthèse qui est dite publique mais l'étude complète qui doit être quelque chose comme 100-200 pages. J'aimerais que ce document, s'il est en possession du MAPAQ, soit déposé aux audiences publiques pour qu'on puisse y avoir accès.
1255

J'aimerais aussi que soit déposé aux audiences publiques pour nous permettre de faire notre mémoire un inventaire systématique des différents types d'élevage à travers le Québec, à savoir volaille, poulet -- cochon, tiens, j'oubliais celui-là. Donc, j'aimerais que soit déposé aux audiences publiques par région l'inventaire des différentes productions, et au niveau global.
1260
1265 Donc, c'est une demande. Je sais que vous avez un pouvoir d'enquête et vous avez le pouvoir d'exiger le dépôt de ces documents-là.

J'aimerais également savoir auprès du ministère de l'Agriculture du Québec s'ils ont en main, s'ils ont déjà fait des études de caractérisation au niveau des boues de papetière, et si ces études ont déjà été faites et sont dans un des ministères qui est ici, j'aimerais que ces études de caractérisation soient déposées au Bureau d'audiences publiques.
1270

J'aimerais également savoir s'il y a des études qui ont été faites au niveau des caractérisations des sédiments de dragage dans le fleuve Saint-Laurent.
1275

J'aimerais savoir si ces études, parce qu'on a entendu parler qu'il y aurait possibilité d'utiliser ça comme valorisation agricole, ça fait que j'aimerais savoir s'il y a une étude qui a été faite au niveau de la caractérisation de ces sédiments-là et, si oui, qu'elle soit déposée au Bureau d'audiences publiques de l'environnement du Québec.
1280

J'aimerais savoir le nombre de plaintes reçues au ministère de l'Environnement du Québec au niveau pour non-respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la réduction de pollution d'origine agricole. Je voudrais avoir le nombre de plaintes précises qui a été déposé, le nombre de condamnations et les amendes qui ont été versées. Parce que j'ai déjà eu un processus semblable puis je n'ai pas réussi à avoir l'information sauf que sur disquette, ça fait que je vais utiliser la tribune des audiences publiques pour que les documents soient déposés.
1285

LE PRÉSIDENT :

1290

Oui, mais là, vous ne pouvez pas l'utiliser à n'importe quelle fin. Il faut que vous me fassiez la démonstration que c'est pertinent au dossier.

M. PATRICK RASMUSSEN :

1295

C'est très pertinent. Nous allons faire une étude systématique sur les eaux de surface. Donc, on a besoin d'avoir ce type d'information-là pour pouvoir...

LE PRÉSIDENT :

1300

Dans la mesure où il s'agit des choses qui concernent l'eau.

M. PATRICK RASMUSSEN :

1305

Bien, c'est exactement ça. La pollution d'origine agricole est le premier responsable. On veut savoir qu'est-ce qui est fait réellement de la part du ministère de l'Environnement au niveau du respect des lois. C'est un peu ça comme indicateur qu'on veut aller chercher en faisant tomber ces documents-là.

LE PRÉSIDENT :

1310

La liste est finie?

M. PATRICK RASMUSSEN :

1315

Non, j'ai encore quelque trois autres petits morceaux.

Vous parliez tout à l'heure dans votre présentation de rejets d'usine de transformation. J'aimerais savoir s'il y a des études précises qui sont disponibles, au niveau d'un des ministères ici présents, au niveau de la caractérisation et les rejets proprement dits, à savoir la liste des intrants dans ces rejets-là pour l'ensemble du Québec et par région, et que ce soit déposé. On sait que la pollution agricole est le premier pollueur. C'est toujours dans cette vision que j'aimerais avoir cette information et qu'elle soit déposée.

1320

Vous parliez tout à l'heure de rejets piscicoles, à caractérisation de rejets piscicoles. J'aimerais savoir s'il y a caractérisation au niveau des intrants et savoir les quantités, et que ces documents-là soient déposés.

1325

1330

Vous parliez tout à l'heure d'aide financière... j'imagine que la présentation qui a été faite par la MAPAQ va être déposée au Bureau d'audiences publiques?

LE PRÉSIDENT :

1335

Mais oui, il l'a dit tantôt.

M. PATRICK RASMUSSEN :

1340

Dernière question: est-ce que le ministère de l'Agriculture a une politique précise concernant la transition à l'agriculture biologique et si oui, quels sont les fonds alloués à la transition à l'agriculture biologique? C'était ces questions-là.

1345

Est-ce que je peux -- parce que j'ai fait plusieurs audiences publiques, puis on a demandé que les documents soient déposés puis ils ne l'étaient pas, comment je vais pouvoir m'assurer...

LE PRÉSIDENT :

On va en vérifier quelques-unes tout de suite là.

1350

M. PATRICK RASMUSSEN :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1355

Ça va? Alors, pour ce qui est du document du Vérificateur général, ça c'est déjà d'ordre public. Il n'y a pas de problème.

Est-ce que vous avez des études sur la surfertilisation?

1360

M. JOCELYN CANTIN :

1365

C'est justement, sur ce document-là, j'aimerais avoir plus de précision parce que la question de la surfertilisation, c'est un débat très large et on a beaucoup d'études particulières, où des experts ont produit plusieurs études particulières. J'aimerais avoir plus de précision.

LE PRÉSIDENT :

1370

Il parle du Conseil des productions végétales du Québec.

M. JOCELYN CANTIN :

Oui, je comprends ça, mais encore...

1375 **M. PATRICK RASMUSSEN :**

À l'interne, vous avez sûrement des études qui ont été faites au niveau de la surfertilisation à travers le Québec?

1380 **M. JOCELYN CANTIN :**

Oui, mais ce n'est pas une étude. C'est des documents...

1385 **M. PATRICK RASMUSSEN :**

Et quels sont ces documents? Vous parlez: c'est les documents. Quels sont ces documents?

1390 **M. JOCELYN CANTIN :**

Il y a eu des documents de travail, des analyses particulières, mais j'aimerais avoir -- des études publiques, j'ignore s'il y en a eu, éditées j'entends, j'ignore s'il y en a eu. Et s'il y en a eu une, j'aimerais avoir un peu plus de précision parce que j'avoue que, là, je ne sais pas exactement à quoi monsieur réfère.

1395 **M. PATRICK RASMUSSEN :**

Vous avez dit que vous ne saviez pas s'il y avait des études...

1400 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, vous vous adressez à moi.

1405 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Permettez, monsieur le président. La Commission, par son pouvoir d'enquête, peut exiger et doit exiger le dépôt de document. Mais encore faut-il avoir une référence, être sûr que le document existe, qu'il a un titre et qu'il a une page couverture et une page de fermeture.

1410 **M. PATRICK RASMUSSEN :**

Est-ce que je peux reformuler la question?

1415 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. PATRICK RASMUSSEN :

1420 Donc, ce que je comprends de la déclaration du MAPAQ, c'est qu'il n'y a pas d'étude publique. Moi, je veux savoir les études qui sont non rendues publiques mais qui sont faites à l'interne. Ce sont ces questions-là que je veux savoir. Vous semblez indiquer qu'il y a des études...

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez un document précis qui existe, dont vous êtes au courant, ça va. Si on nous dit qu'il n'y a pas de document constitué mais qu'il y a, évidemment comme dans tout secteur, des gens qui ont des bouts de papier, ce n'est pas suffisant pour que j'aille chercher l'information.

M. PATRICK RASMUSSEN :

1435 Écoutez là! Vous parlez d'un document de travail qui a été fait... Je vais poser ma question avec oui ou non. Avez-vous fait une étude qui est non publique sur la surfertilisation?

LE PRÉSIDENT :

1440 Non, non, vous allez vous adresser à moi et on va gérer les choses comme il convient. On en peut pas aller chercher à l'aveuglette n'importe quoi, sinon il n'y a plus de rigueur dans la démarche.

M. PATRICK RASMUSSEN :

1445 J'interviens?

LE PRÉSIDENT :

1450 Oui.

M. PATRICK RASMUSSEN :

1455 D'accord. Monsieur le président de la Commission, est-ce que vous pourriez demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec s'ils ont des documents de travail précis qui ont été faits en 1998 au niveau de la surfertilisation au Québec.

LE PRÉSIDENT :

1460 Alors, c'est ça. J'ai demandé tantôt s'il y avait une étude sur la surfertilisation. Avez-vous une étude qui est réalisée sur la surfertilisation au Québec?

M. JOCELYN CANTIN :

1465 Écoutez, on va vérifier de façon exhaustive. Vous nous dites que c'est le Conseil des productions végétales qui serait l'auteur de ce document-là ou qu'il aurait été édité sous sa gouverne en 1998. On va faire les vérifications nécessaires, puis s'il y en a, on les soumettra.

LE PRÉSIDENT :

1470 Le Conseil des productions végétales, c'est un de vos services?

M. JOCELYN CANTIN :

1475 C'est une corporation indépendante du Ministère, mais financée en bonne partie par nos fonds et par nos professionnels qui y contribuent, en plus des professionnels du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

1480 Très bien. Donc, c'est votre juridiction.

M. JOCELYN CANTIN :

1485 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous allez vérifier, vous allez donner réponse là-dessus?

1490 **M. JOCELYN CANTIN :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1495

Est-ce que vous avez un inventaire systématique des élevages?

M. JOCELYN CANTIN :

1500

Oui, on a des documents qui, s'ils ne sont pas déjà déposés dans ceux qu'on vous soumettait aujourd'hui, ils vont l'être. On a des profils agroalimentaires qui décrivent l'ensemble des activités agricoles, puis ça vous sera remis.

LE PRÉSIDENT :

1505

Donc, monsieur Rasmussen, sur ce point-là, les documents seront déposés.
Est-ce que vous avez des études de caractérisation sur les boues des papetières?

M. JOCELYN CANTIN :

1510

À ma connaissance, il n'y a pas d'étude. Maintenant, il y a déjà eu des travaux de chercheur sur les boues de papetière, mais une étude de caractérisation de ces boues-là, je ne crois pas que le ministère de l'Agriculture ait produit ce type d'étude-là.

LE PRÉSIDENT :

1515

Vous ne croyez pas. Voulez-vous, vous allez vérifier, s'il vous plaît?

M. JOCELYN CANTIN :

1520

Je peux vérifier. Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1525

Vous allez me donner une réponse là-dessus.

M. JOCELYN CANTIN :

1530

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Les sédiments de dragage du Saint-Laurent, est-ce que vous avez des études réalisées sur les analyses sur les sédiments de dragage du Saint-Laurent?

1535

M. JOCELYN CANTIN :

À ma connaissance non, mais on va vérifier.

1540

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1545

Là-dessus, monsieur le président, ayant présidé une audience sur le dragage, cette question-là pourrait être référée à Environnement Canada ou à Pêches et Océans lorsqu'ils se présenteront devant la Commission.

1550

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Ça, c'est l'avantage d'avoir siégé sur une autre audience parallèle. Est-ce que vous avez des données - et celle-là, elle s'adresserait au ministère de l'Environnement, il me semble qu'hier vous nous en avez donné des informations là-dessus - sur le nombre de plaintes reçues et le nombre d'infractions constatées, avec les condamnations qui ont suivi et les amendes afférentes.

1555

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1560

Je pense que oui, on a un registre de ça, mais il faudrait que je fasse une vérification précise. Mais si c'est le cas et qu'on peut déposer ces choses, on le fera.

LE PRÉSIDENT :

1565

Très bien. Au ministère de l'Agriculture, par rapport aux usines de transformation, est-ce que vous avez des données sur le nombre d'usines et les pollutions impliquées là-dedans?

M. GILLES HAINS :

1570

À ma connaissance, non, pas pour le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation. Je réfère l'affaire à monsieur Latulippe aussi.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1575

C'est une vérification qu'on fera également.

LE PRÉSIDENT :

1580 Du côté des rejets piscicoles, il y a des piscicultures, est-ce que vous faites de l'observation? Est-ce que vous avez des données de caractérisation sur les rejets des entreprises piscicoles?

M. GILLES HAINS :

1585 En avril 98, on a déposé la première caractérisation des rejets de pisciculture. Donc, c'est un document public. Et on se chargera de le faire parvenir à la Commission.

LE PRÉSIDENT :

1590 Très bien. Est-ce qu'au MAPAQ, vous avez une politique de transition de l'agriculture vers l'agriculture biologique?

M. JOCELYN CANTIN :

1595 Non, on n'a aucun programme à l'égard des entreprises qui veulent se transformer en agriculture biologique.

LE PRÉSIDENT :

1600 Merci.
Ça va?

M. PATRICK RASMUSSEN :

1605 Oui, merci bien.

LE PRÉSIDENT :

1610 Merci, monsieur Rasmussen.
Madame!

Mme LISE DOLBEC BOURNIVAL :

1615 Bonjour! Lise Dolbec Bournival de Franklin. Je voudrais juste ouvrir une petite parenthèse encore une fois à propos du 0,08 % qui nous revient toujours. Je suis d'accord que peut-être à la grandeur de la province, les embouteilleurs prennent un faible pourcentage, mais quand ils arrivent dans une municipalité où il y a déjà d'autres utilisateurs, le 0,08 %, ce n'est

plus la même proportion du tout. Puis comme on accorde des permis sans tenir compte des autres utilisateurs, ça crée évidemment des conflits d'usage qu'il faut gérer après coup.

1620

Et je me rappelle avoir fait cette remarque déjà à quelqu'un du MEF, en disant justement à la grandeur du Québec et aux possibilités qu'il y a d'exploitation, l'embouteillage est certainement une chose possible, mais pourquoi envoyer les embouteilleurs dans un endroit où il y a déjà d'autres utilisateurs importants et où on risque d'endommager la ressource à cet endroit-là. On n'asséchera pas toutes les nappes du Québec mais on peut nuire à une nappe en particulier. Et je me suis fait répondre : «Envoyez-les donc, vous, les agriculteurs dans le Grand-Nord d'abord.»

1625

Donc, je vous pose ma question que j'ai écrite pour ne pas me... Je voulais savoir quelle était la position du ministère de l'Agriculture par rapport aux mémoires des embouteilleurs qu'ils ont déposé dans le cadre de la consultation sur les eaux souterraines, je pense que c'était en 96. Et comme vous le savez, dans ce mémoire-là, les embouteilleurs demandent d'avoir des zones d'usage exclusif et d'être prioritaire dans les usages au même titre que la consommation humaine.

1630

1635

Si une telle demande est acceptée, on peut en venir peut-être éventuellement à de l'expropriation des usages, puis dans les régions où l'irrigation est essentielle à la production de produits concurrentiels, il y a des agriculteurs qui risquent de voir leur entreprise compromise.

1640

Est-ce que le ministère de l'Agriculture compte défendre l'agriculture dans ce contexte-là ou les embouteilleurs?

LE PRÉSIDENT :

1645

Tantôt, j'ai posé un début de question là-dessus en demandant si le ministère de l'Agriculture estimait qu'il y avait un créneau d'opportunités pour les eaux embouteillées, et on m'a répondu que oui. Là, vous voulez quelque chose comme un commentaire du Ministère sur un mémoire des embouteilleurs et d'une manière plus large vous posez la question: quelles sont les priorités du ministère de l'Agriculture? Est-ce que c'est la production agricole ou l'exploitation de l'eau souterraine? C'est bien ça que je comprends?

1650

Mme LISE DOLBEC BOURNIVAL :

Dans les zones agricoles, évidemment. Si c'est dans des zones où il n'y a pas d'agriculteurs ou il n'y a personne qui pompe, c'est pas un gros problème.

1655

LE PRÉSIDENT :

1660 Ça va. Alors, est-ce que ce bout-là de la question est suffisamment précis, monsieur Hains?

M. GILLES HAINS :

1665 Monsieur le président, j'invite monsieur Guy Auclair à formuler une partie de la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Auclair.

1670 **M. GUY AUCLAIR :**

Alors, monsieur le président, dans le secteur de l'eau embouteillée, comme vous le savez, il y a deux ministères qui sont grandement impliqués, c'est-à-dire le ministère de l'Agriculture pour assurer la qualité du produit en tant qu'aliment au même titre que les autres aliments. Donc, présentement, le Ministère n'a pas de politique de favoriser une clientèle plutôt qu'une autre, et lorsqu'une entreprise fait une demande pour une autorisation de captage, c'est l'ensemble des facteurs qui sont mis à l'étude. Donc, présentement, le Ministère n'a pas de politique pour favoriser soit les piscicultures, soit les agriculteurs ou soit les embouteilleurs.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Deuxièmement, est-ce que vous avez un commentaire sur le mémoire? Est-ce que votre Ministère a produit un commentaire sur le mémoire des embouteilleurs dans une consultation antérieure?

1685

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1690 Simplement, monsieur le président, si vous permettez, à cet égard-là, sans mentionner d'orientation par rapport au mémoire parce que c'est le but effectivement de la consultation, je réfère l'intervenante à la page 15 du document qui lui donne raison effectivement.

1695 «La protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraite peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère, dans sa périphérie, des rabattements de la nappe phréatique (abaissement du niveau d'eau) qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité, tarir une source, assécher une zone humide ou réduire de façon significative le régime hydrique environnant.»

1700 Donc, c'est une problématique qui est soumise dans le document de consultation, monsieur le président, c'est une problématique que l'on soumet à l'opinion publique, et dans les questionnements, on pose la même problématique en sollicitant de la part des gens qui viendront déposer un mémoire des commentaires sur cet aspect-là.

1705 **LE PRÉSIDENT :**

 La question de l'intervenante donc était de savoir si, au ministère de l'Agriculture, il y avait un ordre de priorisation par rapport à certains usages surtout en milieu agricole et la réponse a été non. Ça va, madame?

1710

Mme LISE DOLBEC BOURNIVAL :

 Merci beaucoup.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

 Voulez-vous vous identifier, s'il vous plaît?

Mme LUCIE LAMBERT :

1720

 Je m'occupe des eaux embouteillées au ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation.

LE PRÉSIDENT :

1725

 Et votre nom c'est?

Mme LUCIE LAMBERT :

1730

 Lucie Lambert.

LE PRÉSIDENT :

 Je m'excuse, madame. Oui.

1735

Mme LUCIE LAMBERT :

1740

 Je travaille avec les promoteurs. Et tout nouveau projet a besoin d'être autorisé par la Commission de protection du territoire agricole et soumis à la Commission de protection du territoire agricole avant d'être autorisé pour son captage pour des fins d'embouteillage.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1745

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Alors, je reviens à ma question soit au ministère de l'Agriculture, soit au ministère de l'Environnement. Dans une perspective d'exploitation agricole d'une nappe souterraine, est-ce qu'on a des référentiels quant au pourcentage de la nappe qui pourrait être captée pour l'exploiter de façon durable?

1750

Je sais que les connaissances que l'on a des nappes souterraines sont assez limitées. Ça, on nous a dit ça déjà hier. Et madame de Franklin exprimait que, évidemment, le captage à des fins d'embouteillage est très petit par rapport à l'ensemble de la ressource. Mais pour une nappe donnée, quel serait le pourcentage de captage qui favoriserait une exploitation durable? C'est une belle question, ça?

1755

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le commissaire, effectivement, c'est une belle question. Je vous ramène encore là précisément à la question des activités agricoles et des prélèvements qui en sont faits, à la page 15 du document, et particulièrement au niveau de la connaissance comme vous l'avez évoqué au tout début.

1760

1765

« La gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique aquifère apparaît difficile présentement vu que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. »

1770

Et on en a évoqué l'aspect, disons hier dans la présentation du ministère de l'Environnement, au niveau des cartes hydrogéologiques qui font défaut, qui ne sont pas connues et qui ne sont pas faites. Donc, la connaissance au niveau hydrogéologique ne nous permet pas à l'heure actuelle de cibler de façon spécifique.

1775

Par contre, et je l'ai évoqué dans la présentation du Ministère hier, le tout relève finalement des promoteurs auxquels on demande ou on exige, lorsqu'il y a une demande de captage, une étude hydrogéologique. Alors, c'est fait au cas à cas et le tout repose finalement sur le promoteur qui fait une demande.

1780 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

Alors supposons une demande particulière, est-ce qu'un premier élément qu'on demande, c'est d'établir le volume de la nappe en question?

1785 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur Luc Proulx va donner l'information.

1790 **M. LUC PROULX :**

C'est exact, monsieur le commissaire.

1795 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

Donc pour une nappe donnée, on en arrive à une connaissance précise du volume exploitable.

1800 **M. LUC PROULX :**

C'est exact.

1805 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

Donc, si on connaît le volume exploitable, est-ce qu'on peut avoir une idée, compte tenu du cycle de l'eau et compte tenu que les eaux de surface s'infiltrent et reviennent à la nappe, du pourcentage qui peut être capté de façon à pouvoir conserver cette activité-là de façon durable?

1810 **M. LUC PROULX :**

Ce qu'on fait, ça ressemble à ça effectivement, c'est qu'on fonctionne cas par cas au niveau des captages d'eau à des fins commerciales. On fait faire des études de pompage et on regarde la capacité de la nappe à fournir la quantité qu'on veut prélever, et en fonction de cette capacité-là, on regarde s'il y a des problèmes avec les gens qui exploitent la nappe actuellement.

1815
1820 Ce qu'on ne fait pas, c'est de vérifier ou de prévoir des quantités en fonction d'utilisation future. On en peut pas faire ça. Donc, ce qu'on fait actuellement, c'est on regarde combien il y a d'eau? Qui en prend? Est-ce que ça causera des problèmes? Et s'il reste effectivement de l'eau en bonne quantité, c'est un jugement d'expert ici, monsieur le président, à ce moment-là on va donner l'autorisation. C'est ce qu'on fait. Mais on ne travaille pas actuellement, on n'a

pas les capacités et les données pour travailler en fonction d'orientation de développement au niveau du territoire.

1825 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Ça voudrait dire, si je comprends bien, que pour une nappe en particulier, on pourrait, à un moment donné, atteindre son degré optimum ou maximum, je dirais plutôt maximum d'exploitation et, pour la suite, ça ne donne rien d'inviter des promoteurs à faire des études puisqu'on aurait atteint le maximum d'exploitation possible.

1830

M. LUC PROULX :

Vous avez raison. Vous avez raison.

1835

Mme LISE DOLBEC BOURNIVAL :

Je veux juste faire, si vous permettez, deux derniers petits commentaires. Premièrement, quand on est allé, nous, à la Commission de protection du territoire agricole, dans le rapport de la commissaire, elle s'en est remise pour la question eau au MEF. Alors, j'ai l'impression qu'il y a des choses qui tournent en rond.

1840

Et deuxièmement, quand on dit qu'on regarde les utilisateurs, c'est les promoteurs, nous, qui ont fourni les utilisateurs d'après une étude qui datait de 1978, alors qu'il n'y avait pas d'irrigation pour les pommiers comme tel, parce que c'était des pommiers robustats et maintenant c'est des pommiers nains et semi-nains. Donc, les quantités sont beaucoup plus grandes, puis on n'a pas tenu compte non plus de ce qui se passe nécessairement du côté américain où on n'a pas de contrôle. Alors, je pense qu'il reste beaucoup de lacunes de ce côté-là. Et moi, on m'a dit qu'on ne pouvait pas faire du cas par cas, que le gouvernement n'avait pas les moyens de gérer la ressource, qu'il avait un système de santé à soutenir puis qu'il avait des choix douloureux à faire.

1845

1850

Et que conséquemment, pour ce qui est des zones d'influence, on sait que nous, dans notre type de sol, l'effet de choc est instantané puis ça peut se faire sur des kilomètres, alors que le gouvernement demande un type de calcul qui limite à 1 kilomètre la zone d'influence. Ce qui fait que chez nous, il y a des gens qui étaient à 2 et à 3 kilomètres qui ont eu des problèmes et qui ne comprenaient pas ce qui se passaient jusqu'à ce qu'ils apprennent plus tard qu'il y avait eu des tests de captage qui avaient été effectués. C'est tout.

1855

1860

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous étiez en train de me faire un mémoire tranquillement. Alors, c'est correct. Merci, madame.

Monsieur!

1865

M. HAROLD GELTMAN :

1870

Merci, monsieur le président. Mon nom est Harold Geltman. Monsieur le président, on m'a dit que le processus ici est avec l'audio et qu'il n'y a pas de transcription de vidéo officiellement. Si c'est exact, je n'aimerais pas avoir de problème avec le vidéo, alors c'est en anticipation.

LE PRÉSIDENT :

1875

Très bien.

M. HAROLD GELTMAN :

1880

1885

Je vais poser une question générale et je vais essayer d'être pertinent avec l'application de vos travaux. Au début, j'aimerais remercier toute la population du Québec, les fonctionnaires, le personnel du BAPE, les commissaires et vous monsieur le président pour, encore une fois, d'avoir donné l'opportunité à la population du monde entier d'être les bénéficiaires du travail de consultation publique dans ces temps dans le monde. Pas toutes les provinces, pas toutes les villes et les villages, et pas tous les pays ont les moyens de mettre en marche une consultation, ce que vous avez fait pour la population qui va être les bénéficiaires de vos travaux. Alors, je vous souhaite toute la bonne chance.

LE PRÉSIDENT :

1890

Merci.

M. HAROLD GELTMAN :

1895

Et mon intervention est d'améliorer le processus. Vous savez bien, monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

1900

Pouvez-vous me poser votre question, monsieur Geltman?

M. HAROLD GELTMAN :

1905

Oui, j'y arrive. Vous savez bien, monsieur le président, messieurs et mesdames, lorsque chaque jour de vos audiences, il y a des milliers et des millions de gens qui font de la consultation sur l'Internet. Je n'aimerais pas que les deux processus soient antagonistes. Je vous demande, monsieur le président, avant de poser ma grande question, quand vous faisiez

1910 votre rapport, que vous prenez en compte de cette difficulté de faire nos travaux en gens de citoyen dans le processus consultatif. Et j'aimerais que vous faites des recommandations de comment améliorer le processus du BAPE avec l'Internet, avec les nouvelles introductions technologiques.

LE PRÉSIDENT :

1915 Très bien.

M. HAROLD GELTMAN :

1920 Monsieur le président, ma question est la suivante: comment est-ce que les humains sur la planète Terre devraient se consulter au 20ième siècle sans perdre les expériences, les bénéfiques et résultats de nos consultations antérieures quelle que soit la génération ou le siècle?

1925 Et monsieur le président, pour le ministère de l'Agriculture, vous avez une dernière opportunité quand vous faites votre tournée. En province, monsieur le président, si je comprends bien, les ministères ne seront pas aussi nombreux avec vous dans la prochaine étape des consultations et, pour cette raison, je demanderais à la population du Québec, par l'intermédiaire du président de cette Commission, d'aller chercher les vétérans de la consultation sur l'eau. Qui sont ces vétérans? Ce sont vos grands-pères. Les quelques-uns qui nous en reste en province, qui sont en retraite, qui ont donné la relève de la ferme à leur garçon. Vous allez rencontrer des gens qui vont vous présenter en équipe.

LE PRÉSIDENT :

1935 Alors, ça va, je pense que j'ai compris votre point, monsieur.

M. HAROLD GELTMAN :

1940 Vous allez m'excuser, messieurs les Québécois, j'ai fait beaucoup d'interventions pour aider cette province de rentrer dans un nouveau siècle d'idées, de sortir de la politique de confesse qui était une des grandes politiques de consultation. Nous sommes pas en confesse ici et la discrimination religieuse n'est pas la discrimination de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

1945 Ça va.

M. HAROLD GELTMAN :

1950 Monsieur le président, j'ai fait cette demande entièrement à le BAPE et on a ignoré la demande. Je ne sais pas si vous avez un grand-père dans votre famille qui était agricole ou cultivateur.

LE PRÉSIDENT :

1955 À la couleur de mes cheveux, ça commence à être à moi le grand-père. Mais j'ai bien compris votre point de vue et soyez sûr qu'on va en tenir compte. C'est correct?

M. HAROLD GELTMAN :

1960 C'est bien correct. Et si vous n'en tenez pas compte, je demande à la population de revenir et de vous mettre au point de mire pour vous demander pourquoi est-ce que vous avez ignoré cette demande.

LE PRÉSIDENT :

1965 Très bien.

M. HAROLD GELTMAN :

1970 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1975 Merci, monsieur.
Madame!

Mme LOUISE DELORME :

1980 Bonjour! Mon nom est Louise Delorme, citoyenne. Dans certaines régions, l'économie locale est basée sur l'agriculture et la pomiculture. Par exemple, Franklin produit le quart des pommes du Québec. Compte tenu du type de sol de la région, une irrigation incontournable est nécessaire chez nous.

1985 Or, le gouvernement accorde des permis pour l'embouteillage sans savoir combien d'eau est déjà captée par les agriculteurs et les autres utilisateurs.

Comment protéger l'eau dans une région où la pomiculture est en pleine expansion si on en ajoute en plus un embouteilleur important qui risque lui-même aussi de prendre de l'expansion?

1990

Je pose cette question au ministère de l'Agriculture: comment allez-vous protéger les acquis des agriculteurs? Allez-vous protéger les agriculteurs ou les embouteilleurs? Où on s'en va avec tout ça? Les conflits d'usage et tout.

1995

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

2000

Mme LOUISE DELORME :

Je vous remercie.

2005

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. C'est une question qui a déjà été posée et sur laquelle il y a eu un certain niveau de réponse. On va essayer d'aller chercher un petit peu plus d'information.

2010

Premièrement, sur la pondération des usages, le ministère de l'Agriculture a dit qu'il n'exerçait pas, lui, de préférence dans un sens ou dans l'autre.

2015

Deuxièmement, au niveau des permis d'exploitation, le représentant du ministère de l'Environnement a dit qu'il y a une analyse du potentiel de la nappe et que c'est jugé d'après les usages immédiats, mais qu'il n'y a pas de mesure de prévention par rapport à des développements futurs.

2020

La question qui est sous-jacente à votre question, on va la retourner au ministère de l'Agriculture. Est-ce que vous avez des données sur les masses d'eau utilisées par les agriculteurs? Est-ce que vous avez là-dessus des données un peu précises? Vous avez donné tantôt une chose très générale par rapport aux piscicultures, est-ce que vous savez ferme par ferme? Est-ce que vous avez des critères, des instruments de mesure qui permettent de savoir les quantités d'eau utilisées?

2025

M. JOCELYN CANTIN :

Les seules données dont on dispose, ce sont les données d'ordre général comme celles-là, parce qu'on ne connaît pas ferme par ferme lesquelles de ces fermes tirent leur eau soit de la nappe d'eau souterraine ou de l'aqueduc, etc. On n'a pas de données ou de références là-dessus, ce qui ne nous permet pas d'estimer plus précisément que qu'est-ce qu'on vous a donné, la consommation d'eau souterraine.

2030

LE PRÉSIDENT :

Ça va, madame?

2035

Mme LOUISE DELORME :

Bien, écoutez --

2040

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Là-dessus, monsieur Cantin, les producteurs agricoles font partie des instances ou commencent à faire partie des instances de gestion de l'eau. Ce serait une bonne façon en particulier d'avoir des données. Est-ce qu'ils sont présents dans les milieux quand il y a des conseils de bassin, des comités de bassin, des organisations de rivière? Est-ce que les agriculteurs sont partie prenante?

2045

M. JOCELYN CANTIN :

Évidemment qu'ils sont présents et puis on encourage leur présence à ces groupes-là, parce que c'est précisément par cette dynamique-là qu'on croit que la réduction de la pollution d'origine agricole va s'améliorer. Et ils sont effectivement présents à tous les niveaux. Maintenant, ce n'est pas de l'ordre de la responsabilité du Ministère de --

2050

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Non, mais est-ce que ce n'est pas là une voie justement pour obtenir des données plus précises sur l'utilisation de l'eau par les producteurs agricoles dans les différents bassins? Ça serait peut-être une voie à surveiller, madame.

2055

2060

M. JOCELYN CANTIN :

Excusez. Le portrait agroenvironnemental des fermes, qui est en voie d'être terminé d'ici un mois et demi, probablement pourra nous donner des informations plus précises à l'égard effectivement de l'origine de l'eau utilisée sur la ferme et, dans la mesure du possible, des volumes utilisés.

2065

Mme LOUISE DELORME :

2070 Ça répond à ma question. Ils n'ont pas les données, ils donnent des permis. C'est
quand même assez extraordinaire. Et j'aimerais ajouter qu'un moratoire aurait été de mise ici
parce que je trouve qu'on fait des audiences puis on va avoir des permis qui sont accordés
pendant qu'on fait une audience. Je ne comprends pas du tout cela.

LE PRÉSIDENT :

2075 Très bien. Merci, madame.
Oui, monsieur?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2080 Monsieur le président, madame et monsieur les commissaires, mon nom est Jean-Guy
Dépôt, je suis vice-président du Regroupement national des conseils régionaux en
environnement du Québec.

2085 Malheureusement, à cause d'un conflit d'horaire j'étais absent hier, mais j'avais
quelqu'un qui me remplaçait et qui m'a indiqué quelques sujets dont il a été question et aussi j'ai lu
les journaux. Mais je pense qu'il y aurait lieu d'obtenir plus d'informations précises concernant,
entre autres, on a mentionné à un moment donné, hier, qu'il y avait cinq ou six dépôts de projet
d'exploitation de la nappe souterraine depuis la fin du moratoire.

2090 À ma connaissance, moi, j'en ai trois ici: les vergers Leahy à Franklin, les sources
Alaska en Estrie et la ville de Black Lake. Est-ce qu'on pourrait avoir la liste, monsieur le
président, des deux ou trois autres pour compléter le cinq ou six dont il a été mention?

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vérifier auprès du ministère de l'Environnement.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2100 Il n'y a aucun problème, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2105 Très bien.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Merci.

2110

LE PRÉSIDENT :

Oui, on va l'avoir.

2115

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Dans un autre ordre d'idée, il a été question des trihalométhanes. J'aimerais, par votre entremise --

2120

LE PRÉSIDENT :

Vous ne pourriez pas être plus spécifique sur le ministère de l'Agriculture parce que là vous me ramenez à des questions d'hier soir.

2125

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Oui.

2130

LE PRÉSIDENT :

Parce que sur les choses qui ont été demandées en dépôt hier soir, je vais faire le point ce soir auprès des ministères sur les documents qu'on a demandés. Ça va?

2135

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Parce qu'il a été question de la trihalométhane, mais il y a 32 municipalités, on en connaît seulement qu'une. Est-ce qu'il y aurait possibilité d'avoir la liste des 31 autres? Là était ma question. Étant estrien, je connais déjà...

2140

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'était une question qui s'adressait au ministère de la Santé?

2145

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Non, ça peut s'adresser au ministère de l'Environnement, oui. Vous connaissez un peu l'histoire. Ça prendrait 75 millions pour régler le cas des 32 municipalités. On en a une en Estrie,

qui est Lac Mégantic qui va nécessiter 3 millions environ. Est-ce qu'on pourrait avoir la liste des autres?

2150

LE PRÉSIDENT :

La liste des villes --

2155

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Qui sont touchées par le problème des trihalométhanes, c'est-à-dire la réaction entre le chlore, le traitement de chlore.

2160

LE PRÉSIDENT :

Je reçois votre demande, on va voir.

2165

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Est-ce qu'il y aurait possibilité aussi d'avoir le dépôt des études hydrogéologiques pour les différents projets depuis le moratoire? On parle de cinq ou six. Il doit y avoir eu des études de faites sur ces projets-là. Est-ce qu'on pourrait rendre publiques ces études hydrogéologiques?

2170

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais juste faire une considération globale avant de m'engager sur une demande comme celle-là. La légitimité en soi est intéressante; par ailleurs, vous comprenez bien que notre Commission a pour mandat d'analyser la politique de l'eau.

2175

On ne peut donc pas commencer à analyser chacun des projets un par un, auquel cas on n'y parviendra jamais. Une étude hydrogéologique est une chose, est un document qui risque d'être très considérable. Multiplié par 35 fois, vous voyez la masse de papier dans laquelle on va s'inonder littéralement et qui ne nous permettra de parvenir à gérer convenablement.

2180

Alors, autant on comprend la légitimité ou la signification de la demande, autant il est difficile de dire oui à déposer toutes les études hydrogéologiques dans tel secteur, dans tel secteur.

2185

On va vérifier le possible là-dedans possiblement sur une et, après ça, on verra la facilité qu'on aura d'aller plus loin.

2190 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Monsieur le président, peut-être qu'on pourrait déposer, à tout le moins, l'étude dans chacune des régions concernées pour que les gens qui sont intéressés par le problème puisse avoir toutes les données.

2195

LE PRÉSIDENT :

Oui. Là, je comprends votre point de vue et c'est moi qui ait un problème à ce moment-là. J'ai un problème juridique dans la mesure où normalement je mets toutes les choses à la disposition de tout le monde. Alors, c'est pour ça, faisons un cas, on va essayer de faire un cas-type avec une étude et ensuite on verra pour aller plus loin.

2200

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2205

En ce qui concerne ma première question, les cinq ou six, un gentil monsieur est venu me donner un papier.

LE PRÉSIDENT :

2210

Oui, oui, il vous a dit que, oui, ça, ça va.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2215

Je les ai, je retire ma question parce que après les Sources Alaska, Leahy et Black Lake, on me dit qu'il y a Québec inc. Hinchinbrook et puis les Sablières de Hull.

LE PRÉSIDENT :

2220

Mais ça ne fait rien quand même que vous, vous le sauriez, monsieur, ça ne change rien, on l'a demandé. Il va le déposer parce qu'il va être accessible à tout le monde. Correct?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2225

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2230

Madame!

Mme MONIQUE DESNOMMÉE :

2235 Oui, bonjour, monsieur le président! Mon nom est Monique Desnommée du Comité de Citoyens de Saint-Antoine-Abbé et Franklin et membre d'Eau Secours!

J'ai un petit problème avec certains chiffres avancés par les représentants du ministère de l'Agriculture concernant les quantités d'eau utilisées pour l'embouteillage.

2240 Lors du symposium, on a fait la démonstration qu'on devait multiplier ces quantités par 10 et plus. Alors comment vous faites vos calculs quand vous affirmez que les embouteilleurs extraient l'eau pour l'équivalent de 900 ménages? Si on calcule 1 mètre cube d'eau par ménage, le seul permis de Piedmont équivaut à 1 200 ménages. Quand on sait qu'il y a 33 sources et plus au Québec, et qu'on laisse couler l'eau souvent quand on remplit des camions, on la laisse
2245 couler en continu, j'aimerais savoir comment vous faites pour en arriver à 900 ménages.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2250 Monsieur Hains, dans votre communication, vous avez utilisé une comparaison. J'ai vu aussi la comparaison par camion et etc. Là, vous avez utilisé...

M. GILLES HAINS :

2255 La comparaison se retrouve de mémoire dans soit le document de consultation, le document sur le symposium. Je suis très honnête en vous disant qu'au moment présent, il faudrait que je revienne, qu'on remonte un peu certains documents pour confirmer la validité, mais on a travaillé à partir de la base du document.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

Alors donc, vous allez me revenir pour m'expliquer le système de comparaison et les ordres de grandeur.

2265 **M. GILLES HAINS :**

Au moins de s'assurer de la validité de l'exemple que j'ai cité.

LE PRÉSIDENT :

2270 C'est parce que c'est toujours dangereux quand on utilise des comparaisons puisque parfois on fait une approximation, une simplification, les images parlent, mais madame a raison, il faut vérifier la validité des images qui sont utilisées.

2275 **Mme MONIQUE DESNOMMÉE :**

Parce que lors du symposium, on a fait la démonstration que le 0.08 % était capté par deux ou trois embouteilleurs seulement au Québec. Alors, il faudrait peut-être rectifier ce pourcentage-là aussi. Merci.

2280

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous contestez le 0,08 %.

2285 **Mme MONIQUE DESNOMMÉE :**

Oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

2290

Très bien. Merci, madame.

Monsieur!

M. YVES GRÉGOIRE :

2295

Yves Grégoire, Fédération québécoise de la faune. La production porcine semble être une des sources de pollution. La production porcine est une source importante de pollution de l'eau au Québec. Il semblerait que, parmi tous les types de production agroalimentaire, la production porcine serait l'une des plus polluante.

2300

Je voudrais savoir, est-ce que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a l'intention d'augmenter la production porcine dans les années à venir?

LE PRÉSIDENT :

2305

Très bien.

Monsieur Hains.

M. GILLES HAINS :

2310

Je rappelle respectueusement à la Commission que, pour l'instant, la démarche vise d'une part à exprimer les orientations actuelles et non pas les orientations futures. Je pense que ça a été mentionné dès l'introduction par monsieur Latulippe. Nous sommes présentement à l'écoute des idées de la population et ces idées-là peuvent teinter justement les orientations futures.

2315

LE PRÉSIDENT :

2320 Mais l'affirmation de monsieur était cohérente dans la mesure où il affirme - et ça, je ne
sais pas si vous pouvez l'affirmer ou l'infirmier - que la pollution porcine est la plus lourde des
pollutions agricoles et que, et là c'est logique par rapport, si cela est vrai par rapport à l'eau,
quelles sont vos démarches soit pour diminuer la pollution porcine, soit pour mieux contrôler la
pollution porcine. Je pense, de ce côté-là, la question est recevable dans ce sens-là.

2325 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

Monsieur Hains -- est-ce que vous alliez répondre à la question, monsieur Cantin?

M. JOCELYN CANTIN :

2330 Oui.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

2335 Oui, allez-y.

M. JOCELYN CANTIN :

2340 C'est-à-dire, la problématique, l'importance de la production porcine relativement à la
pollution n'est pas de par la nature de la production mais par sa concentration. On a des
concentrations de production porcine dans des bassins précis, dans des localités précises,
c'est ce qui fait qu'elle est reliée souvent à la pollution d'origine agricole. Mais en soi, ce n'est
pas une problématique. Mais on a des interventions quant au phénomène de concentration.

2345 J'ai mentionné tout à l'heure, non seulement nos intentions, mais les programmes qu'on
a en matière de traitement des lisiers, nos vitrines technologiques pour améliorer la technologie
de traitement, nos interventions pour soutenir des organismes de gestion des fumiers dans les
bassins de la rivière l'Assomption, Yamaska et Chaudière. Et essentiellement, on a des
interventions précises pour diminuer les problèmes de concentration, pas pour réduire la
2350 concentration, mais pour répondre à cette problématique-là localisée.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

2355 Et la concentration se mesure en tête de bétail par hectare ou quelle est l'unité de
mesure?

M. JOCELYN CANTIN :

2360 Oui, effectivement, si vous dressez un bilan de la concentration animale par hectare, vous allez voir qu'il y a des municipalités, dans les trois bassins que je viens de nommer, qu'il y a effectivement des concentrations plus élevées. Et là-dessus, il y a une série de mesures. Toutes les mesures, par exemple, reliées à la fertilisation que j'ai mentionnées tout à l'heure, quand on essaie d'améliorer la qualité de la fertilisation des cultures, c'est précisément pour rétablir l'équilibre entre les besoins de la culture et les applications de fumier qui sont faites.

2365

Là-dessus, il y a d'ailleurs le règlement récent du ministère de l'Environnement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, dont la pièce majeure est ce qu'on appelle un plan agroenvironnemental de fertilisation. Ce plan agroenvironnemental de fertilisation là vise essentiellement à établir le juste équilibre entre la part de fertilisant organique ou minéral et les besoins des cultures, pour faire en sorte qu'il n'y aura pas d'excédents d'application, et que, par conséquent, il y aura moins de risque de contamination des eaux souterraines ou de surface.

2370

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2375 Merci. Pour ce qui est de l'autre volet de la question de monsieur Grégoire sur l'augmentation possible de la production porcine, j'aimerais également vous rappeler, monsieur Hains, respectueusement, que dans votre conclusion, vous avez mentionné «cap sur la croissance» et vous mentionniez à ce moment-là que le Ministère faisait siennes les orientations de la Conférence qui étaient orientées vers la croissance. Alors, on ne sait pas si ça intègre la production porcine, mais en tout cas on sait que c'est cap sur la croissance.

2380

M. GILLES HAINS :

2385 Tout à fait d'accord avec vous, monsieur Genest. C'est aussi plus élargi que la stricte production porcine, toutefois.

LE PRÉSIDENT :

2390 Très bien.
Ça va, monsieur?

M. YVES GRÉGOIRE :

2395 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

2400 **M. JOCELYN CANTIN :**

Je peux peut-être ajouter une précision.

2405 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. JOCELYN CANTIN :

2410 Les objectifs de la Conférence visent notamment à doubler les exportations. Doubler les exportations, ça ne veut pas nécessairement dire doubler la production. Imaginez simplement qu'on accroisse la valeur ajoutée des produits qu'on exporte et plutôt que d'exporter, par exemple, des carcasses entières, on exporte des produits transformés, on peut très rapidement, sans augmenter la production, augmenter le niveau d'exportation.

2415

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Cette transformation, n'engendre-t-elle pas elle aussi des problèmes environnementaux?

2420 **M. JOCELYN CANTIN :**

Oui, mais ce n'est pas le secteur de transformation qui fait l'objet d'une problématique de pollution. Je ne veux pas nier l'existence possible, mais ce n'est pas ça qui est crucial comme problématique de pollution.

2425

M. GILLES HAINS :

2430 Je rappelais également qu'il y a eu et qu'il y aura encore beaucoup d'investissements au niveau des usines de transformation, qui visent justement à réduire l'impact de rejets au moment de la production dans les eaux usées. Alors, si tel est le cas, je pense que les usines de transformation sont déjà à même de réduire cet impact-là.

LE PRÉSIDENT :

2435 En tout cas, la nuance est importante parce que j'avoue que quand j'entendais, moi, augmenter l'exportation, je pensais en termes de masse et donc de têtes d'animal exportées, alors que vous parliez en termes d'argent, et donc, éventuellement de valeur ajoutée. Ça va.

M. JOCELYN CANTIN :

2440

J'ajouterai que le plus bel exemple de ça, c'est de voir la progression des exportations au cours des dernières années où on a exporté des produits du cacao et on en produit relativement peu au Québec.

2445

LE PRÉSIDENT :

Monsieur!

M. JACQUES CORDEAU :

2450

Merci, monsieur le président. Jacques Cordeau, responsable du Comité de l'environnement dans le Syndicat des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

2455

Il me semblait que c'était un visage que je connaissais.

M. JACQUES CORDEAU :

2460

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Cordeau.

2465

M. JACQUES CORDEAU :

2470

Donc, c'est pour attirer l'attention de la Commission sur une erreur sur laquelle j'ai tiqué ce matin en finissant de lire le document. C'est page 35 dans le chapitre 3, première colonne, au milieu du 2e paragraphe, il est dit ceci:

« Considérant certains scénarios de remplacement et de réhabilitation des conduites où la fréquence des bris est qualifiée par les responsables municipaux d'intolérable, etc., etc.»

2475

Je pense que cette phrase-là est erronée, et non seulement elle est erronée, mais elle entraîne des conséquences assez dangereuses dont je vous signalerai quelques effets.

2480

Je veux corriger avec des textes. Je pense que notre document du MEF s'inspire grandement du symposium de décembre 97. J'ai ici les actes que j'ai relus ce matin et, dans ces actes-là, cette phrase-là est dite autrement, et c'est ce que j'aimerais qu'on retienne. Dans le document volume 1, page 218 du symposium, les chiffres que monsieur Michel Trépanier,

IRNS urbanisation, donnait, c'est à l'effet que c'est seulement 10 % qui est intolérable. Ça représentait à peu près 1 200 kilomètres de réseau. Lui, il prend la province de Québec au complet, je pense Montréal n'était pas inclus. Il y avait seulement 51 % qui était considéré négligeable et il y avait 40 % de tolérable.

2485

Donc, ça inverse complètement ce qui est dit dans le document à partir duquel tout le monde va prendre ses renseignements. Ici, c'est dit qu'à la grandeur c'est intolérable, et dans le symposium, on disait que c'était seulement 10 % qui était intolérable, donc qui nécessitait des travaux.

2490

Ceci m'amène à dire que, ça a peut-être l'air anodin pour certains ces deux lignes-là, sauf qu'il faut en tirer les conclusions qui sont celles-ci: c'était à peu près la façon de mettre la table pour la privatisation à Montréal, il y a quelques années, lorsqu'on se gargarisait de chiffres faramineux sur l'état désastreux du réseau montréalais, puis on mettait la table de cette façon-là, on essayait d'intoxiquer les esprits en disant: vous voyez comment le réseau est rendu désastreux; donc, vous voyez comme on a besoin que nos chères entreprises multinationales privées viennent s'installer et prendre la relève et nous installent tout ça.

2495

Donc, vous voyez que ces deux lignes-là ne sont pas anodines et j'aimerais qu'on rectifie le tir. Et j'aimerais aussi que la Commission fasse la demande sur l'autre étude du CERIU, qui est le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines. Cette recherche-là a débuté l'été 97. Il n'y a pas moyen de mettre la main dessus. Là, eux aussi sont en train de comptabiliser les chiffres, qui doivent être dans le même ordre de ceux que je vous ai donnés tantôt.

2500

2505

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous me donner le titre de l'étude et qui l'a faite, s'il vous plaît?

2510

M. JACQUES CORDEAU :

C'est le CERIU, Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, qui a débuté à l'été 97. Peut-être qu'ils n'en sont rendus qu'à un rapport préliminaire. Ça serait intéressant d'avoir ce rapport-là.

2515

LE PRÉSIDENT :

Il est commandé par qui?

2520

M. JACQUES CORDEAU :

Aucune idée.

LE PRÉSIDENT :

2525

On va voir. Est-ce qu'il y a un ministère ici qui a commandé cette étude-là?

M. JACQUES CORDEAU :

2530

La Ville de Montréal est impliquée sûrement. Les Affaires municipales sûrement. Peut-être d'autres, là, je ne sais pas.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2535

Je pense que c'est le ministère des Affaires municipales, si je ne m'abuse, monsieur Dumont du Ministère.

M. YVAN DUMONT :

2540

Je vais vérifier. J'ai pris note des coordonnées de cette étude-là. À ma connaissance, en tout cas, là je ne peux pas vous répondre, à savoir si le ministère des Affaires municipales a spécifiquement commandé cette étude-là, mais je vais me renseigner et je vous reviendrai avec une réponse.

2545

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Merci.

2550

Alors, on va juste vérifier tout de même auprès de monsieur Latulippe, la prétention à la page 35 sur le point que vous avez fait. Donc, monsieur Cordeau estime qu'il y a eu une utilisation inexacte d'un document de l'IRNS dans la rédaction de votre document. Est-ce que vous voulez réagir à ça? Est-ce que vous êtes d'accord un peu avec les affirmations de monsieur ou non?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2555

Ni l'un ni l'autre, je vais vérifier avec mes collègues du ministère des Affaires municipales qui ont participé à cette portion de la rédaction et avec les actes du symposium. S'il y a une référence qui a mal été faite, on va rectifier le tir, mais on va faire une vérification.

2560

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. JACQUES CORDEAU :

2565

Complément d'information, si vous le permettez. Par le même présentateur, à la page 456 du volume 3 des actes, monsieur Trépanier concluait que: «Les conduites d'eau potable sont dans un état relativement satisfaisant.» Donc, ça va à l'encontre du document de base sur lequel tout le monde va prendre son information.

2570

LE PRÉSIDENT :

2575

Je fais juste une petite observation toutefois, c'est que monsieur Trépanier parlait pour les institutions de Montréal. Le document qui est ici est plus large qu'uniquement Montréal, est une globalisation. Mais de toute manière, on attendra le retour du ministère de l'Environnement pour clarifier. Ça va?

M. JACQUES CORDEAU :

2580

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2585

Merci, monsieur Cordeau.

Alors, on a pris du retard dans notre horaire de la journée, mais je pense qu'on n'a pas pris de retard par rapport à l'analyse un petit peu plus serrée d'un certain nombre de questions, particulièrement dans le domaine agricole où il y a un très gros bloc de questions potentielles. Pause-café 20 minutes et on se retrouve à 4 h 20. Merci.

2590

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2595

LE PRÉSIDENT :

Reprise de l'audience sur la gestion de l'eau au Québec. Quelques observations. Il y a des gens qui trouvent que les périodes de question sont insuffisamment longues. Je rappelle que nous sommes dans une première appropriation du dossier, c'est une opération de lancement, ce n'est donc pas une opération d'analyse intégrale, auquel cas il aurait fallu siéger douze jours, treize jours ou quinze jours de file en commençant.

2600

2605

On a préféré commencer par une première mise à niveau et donc, il y a tous les responsables qui sont conviés à venir expliquer leurs actions, leurs études, leur juridiction dans le secteur de l'eau. Et il y a un premier questionnement auquel vous êtes principalement associés dans des contraintes de temps qui sont celles qu'on s'est fixés.

2610 Ensuite, nous irons faire la tournée des régions, c'est-à-dire que nous ferons, d'une manière systématique, les dix-sept régions du Québec et que ça, c'est impératif au mandat qui nous est confié. Le mandat du ministre est très explicite là-dessus et je n'ai pas la liberté de ne pas le faire. Alors, on doit faire ces tournées-là. Et qu'à cette occasion-là, toute une série d'interrogations reprendront à partir des bilans régionaux et des questions qui émergent de la problématique locale.

2615 Et nous reviendrons ensuite sur une série d'ateliers qui devraient avoir lieu au début de juin où, là, on cernerait d'une manière beaucoup plus systématique quelques questions clés pour essayer d'aller plus loin dans l'approfondissement de la discussion.

2620 Donc, nous sommes à un niveau préliminaire d'interrogation et d'exploration du dossier. Il ne faut pas être surpris de son caractère global et donc du caractère obligatoirement confiné du temps qui nous est imparti à cette étape-ci.

2625 Nous abordons maintenant, d'ici 5 h 30, la question de Faune et Parcs. Il y avait là des juridictions qui ont été autrefois dans un ministère, qui ont été ensuite rattachées et intégrées au ministère de l'Environnement et de la Faune, et qui sont maintenant réparties, on ne sait pas si c'est en orbite ou quelque part, mais derrière cela il y a des gens qui oeuvrent depuis de nombreuses années et qui sont compétents dans le domaine au niveau de la substance. J'accueille donc monsieur Léopold Gaudreau, je pense, qui agit comme -- non, c'est votre voisin, monsieur Luc Berthiaume. Alors, monsieur Luc Berthiaume, je vous invite à présenter votre équipe, à faire un bref exposé et ensuite les gens poseront des questions.

2630

M. LUC BERTHIAUME :

2635 Monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire, je vous remercie de votre invitation à venir vous exposer, au nom de Faune et Parcs Québec, les conflits d'usage constatés ou anticipés en regard de la conservation des habitats fauniques et les moyens dont nous disposons pour nous efforcer à les résoudre.

2640 Permettez-moi, avant de procéder, à me présenter, Luc Berthiaume. Je suis directeur de la Faune et des Parcs au sein de Faune et Parcs Québec. Je suis accompagné de monsieur Léopold Gaudreau, qui est le directeur de la conservation et du patrimoine écologique. De monsieur Pierre Bérubé, biologiste au service de la faune aquatique. De monsieur Jean-Pierre Dorion, analyste en réglementation, et de madame Lise Laliberté, agente de développement.

2645 Ma présentation portera principalement sur cinq aspects, soit le mandat, un bref survol du mandat de la Faune et Parcs Québec et ses objectifs de gestion; les sphères d'activité liées à l'eau; les conflits d'usage liés à l'eau et les trois modes d'intervention préconisés dans le contexte de la gestion du milieu aquatique. Et finalement, une conclusion qui tentera de

démontrer comment les gestes de conservation et de mise en valeur que nous posons peuvent être économiquement rentables pour le Québec.

2650

Au plan du mandat avec la relation avec la gestion de l'eau, l'ensemble des mandats de Faune et Parcs Québec en relation avec l'eau sont principalement inscrits à l'intérieur de trois législations québécoises, soit la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune; la Loi sur les espèces menacées et la Loi sur la qualité de l'environnement.

2655

À cela s'ajoute la Loi fédérale sur les pêches, dont l'administration de la gestion de pêches a été déléguée au Québec, soit la Loi fédérale sur les pêches.

2660

Ainsi, Faune et Parcs Québec exerce ses activités par l'intermédiaire d'un cadre légal et réglementaire qui définit ses interventions. Il gère en fonction également de mécanismes administratifs qui font appel à des ententes spécifiques de délégation de responsabilités et de partenariat avec des organismes du milieu, qu'il a développé avec les organismes de conservation et de mise en valeur qui oeuvrent activement à l'échelle du Québec et régionale. Ses outils privilégiés de contact avec le public sont aussi l'information et l'éducation.

2665

En ce qui regarde les objectifs de gestion qui découlent de ses mandats, nous retrouvons la sauvegarde de la biodiversité; assurer la pérennité des espèces et des habitats et leur utilisation durable; acquérir des connaissances scientifiques; exercer un suivi des populations et des habitats à des fins de conservation et de mise en valeur.

2670

Maintenant, au niveau des sphères d'activités liées à l'eau, nos interventions s'exercent principalement sur les espèces fauniques qui y vivent ainsi que les habitats qui y constituent leur milieu de vie.

2675

Les approches préconisées sont de deux ordres, soit une approche dite proactive et réactive qui correspondent à trois types d'activités qui se résument comme suit: en des activités de prévention, des efforts de protection et des efforts de restauration.

2680

Le schéma qui suit illustre bien l'équilibre recherché et qui gouverne nos activités à l'égard de la gestion de la faune aquatique.

2685

On peut voir sur le diagramme que tout qu'est-ce qui est en amont du souhaitable est conditionné par des interventions ou des activités dites de prévention d'aménagement et de suivi. Tout ce qui est en aval du souhaitable vient interpeller des actions dites de réaction, soit qui interpelle au niveau de la protection, de la restauration. Et dans le cas des espèces, qui conduit même à de la réintroduction d'espèces.

2690

Regardons un peu plus près maintenant les conflits d'usage liés à l'eau. Les principales sources proviennent des activités municipale, agricole, forestière et industrielle, hydroélectrique, navigation, l'occupation humaine du territoire notamment riveraine, qui ont

pour impacts trois ordres: soit la modification des habitats aquatiques et humides, l'atteinte à l'intégrité des communautés ichtyologiques et enfin l'entrave à la pêche.

2695 Voyons un peu plus en détail la cause de chacun de ces impacts. Au plan de la modification des habitats fauniques, on y retrouve la régularisation des niveaux d'eau et des débits, soit par le marnage des réservoirs; la perturbation du lit des cours d'eau par le dragage, le redressement et le reprofilage, l'assèchement et le détournement; l'altération des rives par le remblayage et l'endiguement; la modification de l'hydrologie des bassins versants par des gestes de déboisement sur de vastes superficies; le drainage agricole et forestier; et le changement négatif de la qualité des eaux par la contamination de la chair des poissons, 2700 l'acidification lacustre d'origine anthropique et l'eutrophisation des lacs.

2705 Au plan de l'atteinte à l'intégrité des communautés, nous retrouvons des causes de surexploitation des stocks en difficulté et de perturbation de l'intégrité génétique des souches de poissons indigènes notamment par l'ensemencement d'espèces non indigènes, l'invasion des espèces compétitrices et l'introduction d'espèces exotiques.

2710 Au plan de l'entrave à la pêche, nous retrouvons l'occupation des rives par les secteurs urbains, agricoles, industriels et de villégiature. Nous retrouvons également des problèmes associés à la libre circulation des poissons et des conflits au niveau des pêcheries sportive et commerciale.

2715 Voyons maintenant les trois modes d'intervention préconisés dans le contexte de la gestion du milieu aquatique que Faune et Parcs Québec privilégie selon les trois axes déjà mentionnés: prévention, protection et restauration.

2720 Comme mentionné, les efforts au plan des efforts de prévention, on retrouve des exemples au niveau de l'habitat. Nos gestes consistent principalement à prévenir la dégradation et ça se traduit par des exemples notamment de normes d'intervention en milieu forestier; des mesures de protection en milieu riverain; des guides d'aménagement en milieu aquatique. Également, nous posons des gestes visant à sensibiliser le public par l'élaboration de programmes éducatifs et de formation; la production d'articles scientifiques vulgarisés. Et également, nous avons des mécanismes de suivi de l'évolution des habitats qui se traduisent par des programmes d'inventaire.

2725 Au plan de l'espèce, en termes de prévention du déclin ou gestion de l'abondance que nous pourrions appeler également, nous retrouvons la production de plan annuel de gestion de la pêche et des réunions annuelles avec le ministère de l'Agriculture, Pêches et Alimentation du Québec pour les fins d'harmonisation des deux lois, soit les activités à pêche commerciale 2730 versus le prélèvement au niveau de la pêche sportive.

Également l'élaboration de programmes de connaissances. À titre d'exemple, l'esturgeon noir versus les sédiments de dragage dans le Saint-Laurent; les espèces menacées

2735

ou vulnérables par la désignation de statut; rapports de situation; la gestion du centre de documents du patrimoine naturel québécois. Le suivi de l'évolution des populations, qui se traduit par des campagnes d'échantillonnage.

2740

2745

Deuxième axe privilégié, c'est au niveau de la protection qui principalement s'appuie de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui, elle, permet d'encadrer l'émission de divers permis, tel la pêche, pourvoirie. Conditionne l'exploitation de la ressource par l'identification de zones de pêche, on en retrouve 25 au Québec. Qui, elle, détermine l'application des règles de pêche, qui fixe les dates d'ouverture, les limites de prises, à titre d'exemple, et les engins autorisés. Permet également de préciser le zonage piscicole, on en retrouve 28 zones au Québec. Qui permet d'assurer la protection de l'intégrité des communautés contre l'introduction volontaire d'espèces non endémiques.

2750

Également, permet d'encadrer la gestion des territoires fauniques et d'affecter des statuts territoriaux tels qu'habitats, refuges et réserves fauniques, ZEC, qui est zone d'exploitation contrôlée, des pourvoiries à droits exclusifs et des aires fauniques communautaires.

2755

Également la Loi de la conservation permet également de fixer les mécanismes de délégation dans les territoires fauniques selon des contrats d'autorisation que l'on retrouve, à titre d'exemple, pour les réserves fauniques avec la SÉPAQ; à fixer les baux dans le cadre des pourvoiries à droits exclusifs; des aires fauniques communautaires avec des organismes sans but lucratif; à élaborer et à convenir de protocoles d'entente dans le cas des zones d'exploitation contrôlée ou des organismes à but non lucratif sur des terres privées, propriétaires fonciers.

2760

Dans l'ensemble de ces conditions ou de contrats, baux et protocoles d'entente, ils sont tous régis par l'élaboration de plan de gestion qui fixe les mesures de protection du territoire, de l'aménagement faunique et du respect du seuil d'exploitation.

2765

Au plan de protection au niveau des habitats maintenant, en vertu de la loi, effectivement on nous permet de protéger les habitats qui, en vertu de la loi, accorde au ministre le pouvoir d'autoriser des activités à l'intérieur des habitats fauniques désignés tout en imposant les conditions afférentes à leur réalisation.

2770

Les principes s'appuient, cette législation-là, c'est au niveau d'aucune perte nette d'habitat, de développement durable et de gestion intégrée des ressources. Permet aussi de conférer des statuts particuliers tels que des refuges fauniques.

2775

Également les efforts de protection qu'on retrouve par l'élaboration de programmes de conservation. À titre d'exemple, on retrouve le plan d'action Saint-Laurent qui va permettre jusqu'au cours de 2002 l'acquisition de 140 000 hectares. Le plan nord-américain de l'aménagement de gestion de la sauvagine de 1989 à 2004, qui va permettre l'acquisition de 25 200 hectares au Québec. Et également, nous développons des outils techniques tels que la

méthode écohydrologique pour les débits réservés écologiques et les méthodes de calcul de pourcentage de coupe acceptable sur les bassins.

2780 Également au plan des espèces, nous avons des mesures pour protéger les espèces, telles que l'élaboration de plan de gestion sensible que nous retrouvons à titre d'exemple pour le touladi, le saumon. Des plans d'action sur les espèces nuisibles, telles que la moule zébrée et le meunier noir. Et la politique de contrôle des poissons.

2785 Également il y a l'élaboration de programmes de recherche, tels que l'étude de la ouananiche au lac Saint-Jean, à titre d'exemple, et l'étude de la résistance de l'omble de fontaine à l'acidité lacustre.

2790 Troisième champ d'activité qui nous permet d'intervenir dans la gestion des plans en milieu aquatique est l'effort de restauration, laquelle se traduit par la préparation ou l'élaboration de plan de restauration de certains habitats visant le rétablissement d'une ou de plusieurs espèces fauniques, telles que le touladi, l'éperlan arc-en-ciel, la tortue-molle à épines. Également l'élaboration de programmes d'aménagement et de restauration des habitats, tels que le plan de développement économique du saumon qui a eu une application sur 32 rivières au Québec, de 90 à 97. Le plan d'action Saint-Laurent, 14 sites et réfection de 840 mètres de rives. Le plan nord-américain de la gestion de la sauvagine, 45 sites. Action environnement faune, qui a permis à des intervenants du milieu d'être associés à la mise en valeur de 184 sites, et les autres programmes, Action qualité habitat aquatique et le Fonds de restauration des habitats aquatiques du poisson.

2800 En guise de conclusion, il est important que l'ensemble de ces activités-là de nos actions permette de poser des gestes de conservation et de mise en valeur qui rapportent. À titre d'indication, les données recueillies en 95 d'une étude économique a permis d'identifier qu'il y avait au-delà de 10.5 millions de jours/pêche annuellement. Les principales espèces convoitées sont l'omble de fontaine, le doré et la perchaude au Québec.

2810 Les dépenses injectées dans l'économie québécoise sont de plus de 1,5 Md\$, à laquelle on retrouve 874 millions de capital et 662 millions courantes. Chaque usager y dépense annuellement environ 1 300 \$, qui génère 19 200 emplois directs et indirects dont la masse salariale est aux environs de 458 M\$. Et qui permet d'avoir des revenus fiscaux, taxes et impôts, de l'ordre de 218 M\$ au Québec et de 180 M\$ pour le fédéral.

2815 Le diagramme qui suit permet de conclure que les poissons sont réellement des indicateurs de la santé de l'écosystème aquatique. Comme on voit, les trois grandes activités que Faune et Parcs Québec recouvre, soit la prévention, la protection et la restauration, permet d'assurer une gestion des écosystèmes aquatiques dont l'équilibre est conditionné par l'eau qui, elle, est influencée également par la qualité et la quantité. Qui nous permet, si tout est bien harmonisé, d'avoir une disponibilité d'habitats et une abondance des espèces. Qui permet d'avoir un surplus potentiel de récolte, qui se traduit par une offre de pêche attrayante, une

2820 qualité d'expérience recherchée et une demande accrue de la part de la clientèle, qui se traduit par des retombées économiques pour le Québec. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2825 Monsieur Camille Genest d'abord.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2830 Monsieur Berthiaume, je vais revenir sur une question qui a été posée par un intervenant hier et à laquelle on a fait référence aujourd'hui. Un ruisseau poissonneux qui est converti en canal de drainage avec la bénédiction d'une municipalité, est-ce que, dans ce cas-là, le principe d'aucune perte nette d'habitat s'applique et est-ce que ce principe-là est un principe édicté en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ou si c'est un principe de gestion des biologistes?

2835

M. LUC BERTHIAUME :

Je vais demander à monsieur Gaudreau.

2840 **M. LÉOPOLD GAUDREAU :**

Alors, je vais fournir d'abord une partie de la réponse. Il n'y a pas, dans le chapitre 4.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui touche les habitats fauniques, et un des habitats est l'habitat du poisson, il n'y a pas de principe dans la loi qui concerne aucune 2845 perte nette d'habitat.

2850 C'est un principe, par exemple, qui est appliqué de façon administrative. Lorsque nous intervenons ou lorsque nous avons à intervenir soit par des mécanismes de prévention d'abord par l'émission d'autorisation, la loi est suffisamment souple pour permettre, par exemple, de fixer des conditions à l'autorisation et même d'exiger des habitats de remplacement ou de l'amélioration de certains habitats, en autant que nous sommes sur des terres publiques. La réglementation ne s'applique pas actuellement aux terres privées où, là, ce sont d'autres mécanismes qui interviennent.

2855 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Merci. Et monsieur Berthiaume, vous ne nous avez pas parlé de la mission parcs, est-ce qu'en matière de gestion de l'eau, il y a une incidence, un rôle en vertu de la Loi sur les parcs qu'on pourrait mentionner?

2860

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

2865

Alors, nous sommes ici, comme le disait le président de la Commission, dans un organisme en restructuration et je vais répondre avec deux chapeaux. Je suis ici, bien sûr, sous le chapeau Faune et Parcs mais je vais aussi vous donner une autre partie de la réponse sous le chapeau Environnement parce que, actuellement, j'assume des responsabilités dans les deux domaines.

2870

À l'intérieur de différentes législations que possède le Québec, que ce soit la Loi sur les parcs, que ce soit la Loi sur les réserves écologiques, que ce soit à l'intérieur de la Loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune par rapport aux refuges fauniques, que ce soit à l'intérieur de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, ces législations n'ont pas nécessairement comme objectif la protection et la gestion du milieu aquatique.

2875

Cependant, compte tenu des superficies qui sont concernées, notamment dans le dossier des parcs, des immenses territoires de façon générale, les territoires moindres dans le cas des réserves écologiques, dans le cas également des refuges fauniques, plusieurs plans d'eau sont donc visés en termes de conservation. Qu'on pense au parc, par exemple, de la Jacques-Cartier où on a des protections de bassins versants complets. Qu'on pense au futur parc de la rivière Voréale, où là on a un écosystème aquatique total de protégé. Qu'on pense au futur parc actuellement de Plaisance, où là c'est un ensemble de milieux humides associés au milieu aquatique. Dans le cas de réserves écologiques, par exemple, vous avez des bassins versants totalement protégés. Prochainement vous allez avoir, par exemple, la protection de l'ensemble de la rivière Grande-Rivière en Gaspésie.

2885

Alors donc, le mécanisme, le statut des aires protégées au Québec par ces différentes législations, même s'il n'a pas comme objectif inscrit dans les lois la protection du milieu aquatique, lorsqu'on fait le bilan de la protection de plusieurs plans d'eau, on voit qu'il y a un effet positif global.

2890

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2895

Alors donc, les règles du jeu sont toujours les mêmes. Je vous demande de vous identifier et de poser rapidement une question, on essaiera d'y trouver réponse de la meilleure manière. Oui, monsieur.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2900 Jean-Guy Dépôt du Regroupement national des CRE du Québec.

Monsieur le président, est-ce qu'il y aurait possibilité d'obtenir une réponse de soit monsieur Berthiaume ou monsieur Gaudreau concernant le fameux problème de l'invasion des moules zébrées et quagga. Et ma sous-question: est-ce qu'il y a un plan d'action pour stopper
2905 cette invasion menaçante sur nos cours d'eau, lacs et cours d'eau?

M. LUC BERTHIAUME :

Je peux vous dire oui, est-ce qu'il y a un plan d'action, il y en a un qui est en voie d'être
2910 finalisé et qui va être régi pour la prochaine année. Principalement, les actions portent davantage sur des actions dites de sensibilisation, d'éducation et d'intervention par rapport à cette espèce-là envahissante. Également des mesures pour soutenir les municipalités à intervenir lorsqu'il y a des besoins en termes de support scientifique.

2915 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Donc, si je comprends bien, suite à la division du ministère Faune versus Environnement, c'est Faune qui s'occupe de ce problème-là.

2920 **M. LUC BERTHIAUME :**

Oui.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2925

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2930

Merci bien.

Oui?

M. DANIEL VANIER :

2935

Daniel Vanier. Hier, monsieur le président, je vous ai parlé hier de la transformation de cours d'eau et de petites rivières, de milliers de kilomètres. Je vous avais donné un chiffre approximatif à peu près de 23 000 kilomètres, c'était de mémoire hier. J'ai retrouvé la source exacte de mon affirmation dans «l'État de l'environnement» publié en 92 par le ministère de

2940 l'Environnement du Québec, les Éditions Guérin, à la page 207 sous le vocable «Aménagement hydroagricole».

2945 Je ne vous ferai pas part du petit paragraphe qu'il y a là-dessus, mais probablement que le nombre de kilomètres serait beaucoup plus élevé que 23 000 kilomètres que je mentionnais hier. Et là, j'aimerais avoir une réponse de la part de Faune et Parcs et également du ministère de l'Agriculture à ce sujet-là.

2950 J'aimerais savoir c'est quoi la longueur totale de kilomètres de cours d'eau municipaux, de petits ruisseaux, de petites rivières qui ont été aménagés dans le cadre du programme Sol Plus et aussi par d'autres interventions du ministère du MAPAQ par les agriculteurs qui ont transformé ces milieux-là, ces cours d'eau-là en fossés évacuateurs d'eau, en fossés agricoles, et là je parle d'intervention -- monsieur le président, on parlait de 28 ans à l'intérieur du document et maintenant on est rendu à une quarantaine d'années que le ministère de l'Agriculture, en collaboration avec des agriculteurs, interviennent dans ces cours d'eau-là et les transforment.

2955 Et également, l'autre partie de ma question, c'est combien il y a eu de pertes d'habitats fauniques dû à ces aménagements-là qu'on appelle aménagements hydroagricoles?

2960 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez deux questions. Vous avez une question sur la longueur de cours d'eau impliqués et ensuite vous avez une question sur le nombre d'habitats.

2965 **M. DANIEL VANIER :**

C'est ça, il y a un bilan total que j'aimerais avoir.

LE PRÉSIDENT :

2970 On va d'abord aller voir s'il y a une évaluation qui a été faite dans les ministères sur la longueur des cours d'eau impliqués.

Monsieur Latulippe, s'il vous plaît.

2975 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Effectivement, monsieur le président, l'intervenant a raison de dire qu'il avait évoqué 23 000 kilomètres de cours d'eau, c'était, si je ne m'abuse, dans le bilan environnemental de 1988 que nous pourrions déposer, le cas échéant.

2980 **LE PRÉSIDENT :**

Il a cité 92. Alors --

2985 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

J'y arrivais. Et je pense qu'en 92, le nombre de kilométrage inscrit dans ce bilan-là a pu augmenter. C'est une vérification que nous pourrions faire et que nous ferons à cet effet-là.

2990 Je vous souligne, monsieur le président, que, un peu comme on l'a évoqué lorsque les gens du ministère de l'Agriculture étaient présents, le ministère de l'Agriculture avait charge de ce dossier jusqu'en 94 qui, par la suite, a été transféré aux municipalités. Alors, le bilan que je vous soulignais que j'allais déposer sur l'entretien et l'aménagement des cours d'eau est justement le reflet de la prise en charge par le monde municipal depuis 94 de ces éléments-là.

2995 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, le bilan que vous allez nous déposer va inclure...

3000 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Le nombre de kilométrage? Probablement pas, c'est à vérifier, mais je ne pense pas que dans ce bilan-là, on fasse état des kilomètres. Mais bien dans ce bilan-là, ce qu'on fait, c'est on détermine comment le milieu municipal a pu entretenir les cours d'eau depuis qu'il a charge de le faire, depuis donc après 94.

3005 **LE PRÉSIDENT :**

3010 Mais est-ce que vous avez une mise à jour des chiffres qu'a demandés monsieur Vanier en citant le document de 92 où on parlait de 23 000 kilomètres? Êtes-vous capable de faire une mise à jour sur le kilométrage depuis ce temps-là jusqu'au moment du transfert?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3015 C'est la question que je vais poser et à laquelle on pourra vous répondre.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Donc, vous me donnerez deux réponses.

3020 **M. JEAN-MAURICELATULIPPE :**

Oui.

3025 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Maintenant, reposons la même question sur l'autre volet. S'il y a entre 23 et un peu plus mille kilomètres de cours d'eau qui ont été transformés, est-ce que vous avez une idée du nombre d'habitats qui ont été affectés.

3030 **M. LUC BERTHIAUME :**

3035 La réponse est non. Nos gestes, comme mentionné dans la présentation, sont davantage dans des gestes de restauration à partir d'actions concrètes. Et je comprends que cette étude-là avait été réalisée par l'intermédiaire d'un autre ministère. Donc, je ne peux pas répondre exactement à cette donnée-là.

LE PRÉSIDENT :

3040 Très bien. Ça va, monsieur Vanier?

M. DANIEL VANIER :

3045 Monsieur le président, j'aimerais avoir également un élément de réponse du MAPAQ parce que c'est eux autres qui géraient le programme Sol Plus et qui géraient toutes ces interventions-là. Donc, j'aimerais ça savoir s'ils ont des données.

LE PRÉSIDENT :

3050 On va s'assurer que le ministère de l'Environnement refasse la vérification et on va l'avoir à la trace pour avoir les données aussi du ministère de l'Agriculture sur ce point-là.

M. DANIEL VANIER :

3055 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Merci.

3060 Bonjour!

M. LOUIS SALCONI :

3065 Bonjour, monsieur le président! Louis Salconi, Comité Parc des Rapides. Je reviens un peu sur ma question d'hier. Maintenant, hier la question était adressée au ministère de l'Environnement, maintenant elle est réitérée au ministère de la Faune.

LE PRÉSIDENT :

3070 C'est correct.

M. LOUIS SALCONI :

3075 Hier, j'ai parlé de la myriade de dollars qui avaient été investis pour soit créer ou renaturaliser des berges et des milieux humides dans et aux abords du fleuve Saint-Laurent.

3080 Moi, je voudrais savoir qu'est-ce que le ministère de la Faune compte faire pour -- parce que vous mentionnez pour le poisson, l'ichtyofaune, puis là on essaie de concilier de garantir qualité et quantité. Mais moi, pour la qualité, je suis certain qu'il y a en masse de ministères, dont le ministère de l'Environnement qui s'en occuperait, mais peut-être que le ministère de la Faune pourrait peut-être me répondre pour le volet quantité.

3085 Qu'est-ce que vous comptez faire vu que, à la Commission mixte internationale, le volet protection de l'environnement ne fait pas partie de leurs critères d'évaluation sur la régularisation des eaux sortant des Grands-Lacs pour alimenter justement l'environnement de nos milieux humides. Moi, monsieur le président, je voudrais, s'il vous plaît, faire dévier cette question-là de vous vers le ministère de la Faune.

LE PRÉSIDENT :

3090 Oui, mais dites-moi ce que vous voulez savoir exactement.

M. LOUIS SALCONI :

3095 Je veux savoir qu'est-ce qu'ils vont faire, s'ils vont porter des culottes pour garantir la survie des habitats de la faune?

LE PRÉSIDENT :

3100 On ne fouillera pas dans leurs culottes, mais on va aller voir les choses. Juste un petit point, toutefois, la Commission mixte internationale n'est pas indifférente aux dimensions environnementales.

M. LOUIS SALCONI :

3105

Excusez, dans le plan 1958D, on s'en moque pas mal de ce critère-là puis on a même proposé une modification en 1998, elle a été carrément rejetée.

LE PRÉSIDENT :

3110

Alors, on va aller voir au ministère, donc le groupe Faune et Parcs. L'intervenant est particulièrement inquiet du fleuve. Il intervient autour du parc de Lachine, des Rapides de Lachine.

M. LOUIS SALCONI :

3115

Non, excusez, monsieur le président, mon intervention, elle porterait en aval du lac Ontario aller jusqu'aux environs du lac Saint-Pierre.

LE PRÉSIDENT :

3120

Parfait. Alors, pour tout ce secteur-là du fleuve, quelles sont vos activités? Est-ce que vous avez des activités sur la restauration des ressources ichtyologiques?

M. LUC BERTHIAUME :

3125

On va aller dans un premier temps avec une première réponse avec Pierre Bérubé et je compléterai au besoin.

LE PRÉSIDENT :

3130

Très bien.

M. PIERRE BÉRUBÉ :

3135

Monsieur le président, j'ai quelques éléments d'information à vous fournir au sujet de la question qui vous est posée.

C'est certain que toute la problématique qui débute au niveau des Grands-Lacs et qui s'étend dans le couloir fluvial du Saint-Laurent, c'est une problématique qui concerne les variations d'amplitude des niveaux d'eau, des débits ainsi que les impacts que ces changements-là vont créer sur les écosystèmes aquatiques.

3140

Il faut comprendre que c'est une très vaste problématique et il existe un multipartenariat dans ce dossier. Donc, Faune et Parcs a des mandats à réaliser et on le fait avec

3145

3150 Environnement Canada via le Centre Saint-Laurent, le Service canadien de la faune et également de la Division de l'environnement atmosphérique parce qu'il y a un volet qui concerne aussi les changements climatiques. Il y a beaucoup d'autres partenaires aussi qui sont impliqués, à savoir l'Université Laval, l'IRNS-Eau, l'Université du Québec à Montréal, et enfin j'en passe, c'est simplement pour vous illustrer qu'il y a beaucoup de gens qui y travaillent.

3155 Et compte tenu des enjeux biologiques que je vous ai brièvement mentionnés, il y a trois axes de recherche, entre autres, sur lesquels nous nous penchons. Il y a toute la question des changements qui pourraient être observés dans la qualité et la quantité des habitats disponibles au niveau des poissons.

3160 Il y a un autre volet d'intérêt pour notre secteur, c'est la faune riparienne incluant l'avifaune, excepté que la sauvagine va être traitée par des travaux de recherche qui seront faits par le Service canadien de la faune. Et on examine aussi les micromammifères, donc en milieu humide, de même que l'erpétofaune, donc tout ce qui peut être amphibiens et reptiles. Donc, vous comprendrez qu'il y a des espèces aussi qui sont susceptibles d'être menacées ou vulnérables et c'est ce volet qui est abordé.

3165 Il y a un plan de travail qui est divisé. Donc, les axes de recherche sont abordés selon un plan de travail 1998-99, 1999-2000, et pour les années 2000 à 2003, il y a des activités très spécifiques qui pourraient être ventilées mais qui seraient peut-être ici trop longues à énumérer. C'est comme ça qu'on entend procéder.

3170 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ces activités-là sont déjà programmées.

M. PIERRE BÉBURÉ :

3175 Il y a une programmation qui est clairement établie.

LE PRÉSIDENT :

3180 Vous pouvez me déposer le document de votre programmation?

M. LUC BERTHIAUME :

3185 Oui, ça s'inscrit dans le plan d'action Saint-Laurent. Alors, on peut vous le déposer. Et dans cette démarche-là, par rapport à la question, l'autre volet par rapport à la Commission des Grands-Lacs, nous avons déjà initié des gestes de les sensibiliser à l'importance de ces écosystèmes et des espèces en aval, et les résultats de ces études-là vont nous permettre de justifier davantage, d'intégrer ces préoccupations-là.

LE PRÉSIDENT :

3190

Monsieur Salconi, oui.

M. LOUIS SALCONI :

3195

D'après vous là -- c'est parce que je ne suis pas sûr si je vais partir rassasié là. D'après vous, est-ce qu'on a répondu à la question garantir la quantité d'eau? Parce que le premier intervenant, il a répondu pour la qualité, j'avais pas de crainte là-dessus, mais c'est sur la quantité d'eau.

3200

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire qu'il vous a répondu sur la qualité puis il vous a répondu aussi sur un certain nombre d'études qui déterminent l'ensemble de la vitalité du milieu.

3205

M. LOUIS SALCONI :

3210

C'est parce que si on considère le volet économique, c'est-à-dire la navigation commerciale, entre autres, eux, d'abord qu'ils ont beaucoup d'eau, ils sont très très heureux. Mais il y a d'autre endroits plus en aval où eux autres, par exemple je vais citer les Îles de la Paix, où eux autres n'en veulent pas beaucoup d'eau, vraiment pas beaucoup. À ce moment-là, il faudrait que toutes ces places-là soient comme, il faudrait que ce soit concilié. On m'a répondu au MEF, moi, que ça va prendre deux - trois ans avant qu'on ait ramassé les données à ça.

3215

LE PRÉSIDENT :

Vous, ce qui vous inquiète, c'est le niveau de l'eau?

M. LOUIS SALCONI :

3220

Oui, c'est le niveau de l'eau parce que...

LE PRÉSIDENT :

3225

C'est parce que quand vous avez parlé quantité, moi, j'ai toujours, tantôt, pensé quantité de poissons.

M. LOUIS SALCONI :

3230

Non, parce que, non...

LE PRÉSIDENT :

Non, quantité d'eau.

3235 **M. LOUIS SALCONI :**

... puis là vous, vous avez précisé ichtyofaune mais j'avais aussi, je ne l'ai pas rajouté mais j'avais l'avifaune puis aquatique et aussi la sauvagine.

3240 **LE PRÉSIDENT :**

C'est le niveau de l'eau ou la quantité de l'eau qui vous inquiète.

M. LOUIS SALCONI :

3245

C'est parce que je remarque beaucoup aux berges puis dans les zones inondables, c'est à l'automne qu'on sait qu'il n'y a pas beaucoup d'eau, mais à l'automne c'était vraiment sec. Puis dans plusieurs des habitats fauniques, il y avait des grèves où il n'y en avait jamais, on n'avait jamais vu des grèves.

3250

Puis encore même là au printemps, même s'il y a en masse d'eau dans le port de Montréal, il y en a en masse, il y en a un petit trop même là en ce moment. Dans les milieux humides, ça, il y a encore une carence en fait du niveau d'eau, au point de vue de niveau d'eau.

3255 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Monsieur Salconi, moi, j'ai entendu là monsieur Bérubé qui a dit que les études portaient notamment sur la variation d'amplitude des niveaux d'eau, les débits et toutes ces questions-là, pas seulement de l'impact sur le milieu aquatique. Est-ce que c'est bien ce que vous avez dit?

3260

M. PIERRE BÉRUBÉ :

Oui, monsieur le commissaire, c'est exact, et les relations au niveau d'eau-débit sont prises en compte en regard des espèces de poisson et également d'autres espèces qui sont en périphérie finalement du couloir fluvial au niveau des zones inondations, exondations. Et la programmation peut en témoigner. Les études spécifiques sont indiquées.

3265

LE PRÉSIDENT :

3270

Donc, monsieur Salconi, oui, ils font des choses, oui, ils s'en occupent. Vous n'êtes peut-être pas satisfait des résultats, mais à leur niveau ils nous ont expliqué qu'est-ce qu'ils font et ils ont déposé leur programmation. Correct?

3275

M. LOUIS SALCONI :

Oui. Je vais vous remercier puis je vais laisser la place à quelqu'un d'autre.

LE PRÉSIDENT :

3280

Super.

M. LOUIS SALCONI :

3285

Mais je ne suis pas rassasié.

LE PRÉSIDENT :

3290

Non, mais ça ne fait rien, vous reviendrez. C'est comme ça qu'on avance dans la connaissance.

M. LOUIS SALCONI :

3295

Vous pouvez compter sur moi pour revenir, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

3300

Je pense. Alors donc, là je vais accepter les quatre personnes qui attendent, n'en ajoutez pas, s'il vous plaît.

Madame, s'il vous plaît.

Mme NATHALIE ZINGER :

3305

Bonjour! Nathalie Zinger du Fonds mondial pour la nature. J'aurais un point d'information et une question à deux volets.

3310

Le point d'information, c'est qu'on parle de la Loi sur les espèces menacées au Québec. Il serait important de mentionner qu'à ce jour, même si la loi est en place depuis 1989, on a 19 espèces de plantes qui ont été effectivement classées comme étant soit vulnérables ou soit menacées. Je ne sais pas c'est quoi la proportion de ces plantes-là qui sont en milieu aquatique

ou humide, mais qu'à ce jour, il n'y a aucune espèce animale vertébrée qui a été nommée avec cet outil législatif. Ce qui voudrait dire que quand on dit que oui, on a une loi, en fait, on n'a rien sur le terrain concrètement de nommé présentement. C'est un premier point d'information.

3315 Le deuxième, c'était une question que j'ai posée hier et on m'a dit que finalement ma question, qui est rapportée au niveau de s'assurer qu'on ait la protection d'un réseau représentatif de lacs et de cours d'eau au Québec, que c'était une question qui relevait tant du ministère de l'Environnement et du volet Faune et Parcs.

3320 Monsieur Gaudreau a dit qu'on retrouve présentement au sein de parcs, de réserves écologiques et de refuges fauniques, qui sont les territoires qui sont protégés légalement, un certain nombre de lacs et de cours d'eau. J'aimerais préciser que ces territoires-là représentent 0,5 % du territoire québécois et je voudrais donc soumettre la question, à savoir si le Ministère ou le volet Faune et Parcs considère que de dire qu'on protège au sein de 0,5 % du territoire un certain nombre de lacs et de cours d'eau, si c'est suffisant. Et quelles seraient les autres initiatives qu'ils auraient à faire pour combler ces lacunes-là.

3325 Le deuxième volet de cette question-là, c'est le ministère, à l'époque, Environnement et Faune avait fait des démarches avec d'autres ministères pour créer des rivières du patrimoine. Et j'aimerais entendre les intervenants ici quels sont les objectifs et comment procède ce projet-là, et les prémisses qui vont déterminer quelles sont les rivières du patrimoine.

LE PRÉSIDENT :

3335 Merci. Alors juste en passant, est-ce que l'affirmation sur la Loi des espèces menacées et l'absence d'espèces vivantes, est-ce que vous avez des informations, des clarifications là-dessus?

M. LUC BERTHIAUME :

3340 Non, au niveau des vertébrés, l'information est exacte.

LE PRÉSIDENT :

3345 Très bien. Deuxièmement, le niveau, madame parle d'un niveau représentatif de lacs et de cours d'eau, on a parlé que vous avez évoqué qu'il y avait donc une certaine forme de protection à travers les processus de parcs, de réserves, de refuges et madame affirme que cela représente 1/2 de 1 %, elle demande si c'est suffisant. Est-ce que vous avez d'autres instruments dans votre coffre à outils pour améliorer la situation?

3350

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

3355 Alors, c'est insuffisant. C'est effectivement insuffisant. Nous avons comme préoccupation la protection de la diversité biologique, nous savons que le gouvernement du Québec a adhéré à la Convention internationale sur la diversité biologique, a adopté un plan d'action et une stratégie. Et nous devons nous assurer, autant par des gestes de développement durable que par des gestes de conservation plus durs, comme par exemple les aires protégées, de garantir l'ensemble de la protection de notre diversité biologique.

3360 Or, une grande partie de notre diversité biologique se retrouve en milieu aquatique et en milieu aquatique riverain et marin.

3365 Donc, tout ce qu'on peut faire de plus, il faudra le faire. Actuellement, comme je le disais tantôt, nous avons utilisé certaines ressources, certains moyens à notre disposition. Nous sommes actuellement à l'élaboration d'une stratégie québécoise sur les aires protégées et le ministre de l'Environnement a annoncé au mois de novembre dernier que cette stratégie-là serait déposée en septembre 99.

3370 Cette stratégie-là va, bien sûr, concerner le milieu terrestre mais va devoir avoir une partie de la stratégie en regard du milieu aquatique et marin. Donc, ce que je peux répondre c'est que, d'une part, au niveau de la stratégie des aires protégées, nous allons ouvrir un volet d'une façon extrêmement précise. Je ne peux pas dire aujourd'hui si ça va satisfaire une conservation importante, mais il y aura un volet spécifiquement d'ouvert en matière d'aires protégées en milieu aquatique et marin. Ça, c'est un premier élément.

3375 Le deuxième élément en regard des rivières du patrimoine, on peut constater, le Ministère constate, autant au niveau de l'environnement que de faune et parcs, qu'il s'agit là d'un intérêt important de la population, un intérêt qui nous est mentionné autant par des requêtes qui sont adressées à l'une ou l'autre des entités administratives.

3380 On a également constaté lors de la consultation en 98 sur le projet de classification des rivières au Québec, dans lequel il y avait un volet sur les rivières patrimoniales, également cet intérêt pour avoir des rivières patrimoniales.

3385 Et depuis 96, le ministère de l'Environnement et de la Faune, et maintenant autant le ministre de l'Environnement que le ministre responsable de Faune et Parcs se sont montrés très intéressés à poursuivre dans le cadre de l'élaboration de critères et d'un guide pour l'évaluation de l'ampleur des rivières à caractère patrimonial et de voir quel mécanisme nous pourrions mettre en place pour en assurer une protection.

3390 Alors aujourd'hui, bien sûr, je ne peux pas vous dire qu'il y a le mécanisme, qu'il est là, je peux tout simplement vous dire qu'il y a l'intérêt. Cet intérêt-là est également soutenu autant par la population que par au moins deux ministres, qu'il sera inclut à l'intérieur de la stratégie

3395

québécoise sur les aires protégées pour lesquelles on aura déjà des résultats concrets dès septembre 99.

3400

Et nous comptons également beaucoup sur les travaux de la Commission, de votre Commission pour venir éclairer également cette question-là parce que c'est une question qui, au-delà de la protection de la biodiversité, est une question également à caractère social.

LE PRÉSIDENT :

3405

Monsieur Gaudreau, juste un petit point. Si vous disiez tantôt que 0,5 % était insuffisant, est-ce qu'il y a un objectif, est-ce qu'il y a un pourcentage qui est visé?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

3410

Actuellement, il n'y a pas de pourcentage à mettre sur la table. Je vous dirai que nous avons l'intention d'indiquer dans la stratégie un certain nombre d'éléments de mesures. Est-ce que ce sera en termes de nombre? Est-ce que ce sera en termes de pourcentage? Je ne peux pas, actuellement on n'est pas assez avancé dans nos travaux. Cependant, nous pensons que nous ne pourrions pas avoir une stratégie crédible s'il y a pas des objectifs quantifiés et quantifiables d'une certaine importance.

3415

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3420

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Si le réseau des parcs vise à représenter les régions naturelles du Québec, est-ce que la représentation pourrait être envisagée concernant les cours d'eau par bassin hydrographique?

3425

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

3430

Dans le document de consultation sur la classification des rivières qui a été déposé, qui a fait l'objet d'une consultation publique, le cadre de référence qui avait été identifié pour les rivières à caractère patrimonial était soit les grands bassins hydrographiques du Québec, on a envisagé à peu près une quinzaine de bassins dans lesquels il pourrait y avoir une ou des rivières qui pourraient recevoir ce caractère de patrimonial là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3435 Et le parc marin du Saguenay, quel est son statut juridique à l'égard de la protection de l'écosystème concerné?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

3440 Alors, le parc marin Saguenay Saint-Laurent est une aire protégée au sens des catégories des aires protégées de l'UCN. Il est géré en vertu de deux lois, il relève de deux lois spécifiques. Il ne relève pas de la Loi sur les parcs ni de la Loi fédérale sur les parcs nationaux, mais il a été créé en vertu de deux législations. Donc, c'est vraiment un parc particulier avec deux législations spécifiquement pour ce parc.

3445 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Est-ce qu'on peut dire que sa raison d'être est de protéger l'écosystème aquatique?

M. LÉOPOLD GAUDREAU :

3450 Absolument, au niveau marin, c'est l'objectif principal. Et dans la stratégie sur les aires protégées, lorsque nous allons aborder la question de la protection des aires protégées en milieu marin, nous avons l'intention de nous inspirer de cette expérience qui a été établie pour le parc Saguenay Saint-Laurent.

3455

LE PRÉSIDENT :

Ça va, madame?

3460 **Mme NATHALIE ZINGER :**

Oui. Je voulais juste peut-être, à un moment donné, qu'une clarification soit faite peut-être pas ici mais plus tard. Dans le processus de consultation sur la classification des rivières, la prémisse de base, c'est que toute rivière au Québec est bonne pour de l'hydroélectricité et que par delà de ça, après ça, c'est à chacun de décider laquelle des quinze fameuses rivières mériterait la chose. Ça fait qu'il y a un problème dans la dynamique qu'il vaudrait peut-être la peine d'explorer davantage pour bien saisir les conséquences qu'aurait ce système tel qu'il a été mis en place. Je vous remercie.

3470 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Ça, c'est le genre de chose que vous pouvez très bien dire dans des mémoires; si vous avez des convictions et des principes là-dessus, gênez-vous pas. Ça va?

3475 **Mme NATHALIE ZINGER :**

D'accord. Merci beaucoup.

3480 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.
Oui?

3485 **M. HAROLD GELTMAN :**

Thank you. I'd like to thank the appropriate officials for making available the consultative document Water Management in Quebec.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Would you give me your name please?

3495 **MR. HAROLD GELTMAN :**

My name is Harold Geltman.

3500 **LE PRÉSIDENT :**

Yes.

3505 **MR. HAROLD GELTMAN :**

H-A-R-O-L-D.

3510 **THE PRESIDENT :**

Thanks.

3515 **MR. HAROLD GELTMAN :**

G-E-L-T-M-A-N. So, it's an appreciation on behalf of the Anglophone community that they shall be able to read the consultative document. And it's appreciated that you've taken the time and the expense to make this available.

3515 **LE PRÉSIDENT :**

Thanks a lot.

3520 **MR. HAROLD GELTMAN :**

3520

My question will derive from the following observation. Around the table here, for those people who might not be able to see when they are reading the transcripts, we have different representatives from different departments and ministries. And the consultative document also list the various departments that participated in writing this. That means, Mr. President, you have an interdisciplinary team available to answer questions and to engage a discussion. That is what is missing on our part, those who asked you the questions.

3525

And I put this question to the BAPE. What happens when there are severe water imbalances amongst humans, animals, vegetations and territorial areas of planet earth? Do we require new alternative definitions of hydrological cycles which might lead us to greater inter-systemic understandings?

3530

So, Mr. President, before we humans arrived on this planet, it was a part, planet earth was a total part. After we arrived, we started compartmentalizing it and fractionalizing it. And we are doing that now more than ever. That is why you need a interdepartmental team to assist you in your deliberations.

3535

My incitation to you, Mr. President, is to find a way to get us, the public, to change the way we do business. That means, when we present briefs, we should be presenting a pentathlon brief: doctors, zoologists, botanists, meteorologists and plumbers all together on the same team to answer the fundamental questions of water management. In that way, we will engage the debate that will raise the purpose and importance of structures like the BAPE.

3540

The reason why we don't have that right now is there's an intellectual problem: the United States of America. There's an anti-intellectudism amongst the professionals which is inhibiting them from working together, so that we could reach this stage of discussion which the planet badly needs.

3545

So, I bring this to your attention for corrective purposes and I ask the Premiers of the provinces and the Governors of the American states, Prime Minister Chrétien, President Clinton, to lend a hand in correcting this, because the source of the problem which is your problem, which has been inhibiting back for the last number of years, is that when Congress and Parliament and provincial legislatures and the state legislatures call their witnesses, the witnesses are all called upon unidimensional objectives and they're not told to go outside of their own jurisdiction and prepare a better team like the pentathlon of Olympics which could include more than one individual.

3550

3555

3560 So, I bring this problem to your attention, ladies and gentlemen, and Mr. President, and I wish you luck in resolving it.

LE PRÉSIDENT :

3565 Thank you. Notre démarche est une démarche de type pluridisciplinaire et nous avons comme tâche d'intégrer l'ensemble des champs disciplinaires qui sont abordés et de fournir, autant que possible, un cadre conceptuel qui permet à la fois d'assumer les dimensions culturelles et anthropologique de l'eau et ses dimensions socio-techniques. Et c'est d'ailleurs pour ça que demain soir, on essayera de faire d'autres approches que les approches tout à fait traditionnelles. Mais le souci qui est soulevé là, nous le portons, et l'équipe sur laquelle nous reposons est une équipe à caractère multidisciplinaire, comme d'ailleurs nous avons pensé
3570 essentiel de convoquer tous les gens des différentes juridictions du gouvernement pour montrer la multiplicité de ces approches.

Monsieur!

3575 **M. YVES GRÉGOIRE :**

Yves Grégoire, Fédération québécoise de la faune. Est-ce que Faune et Parcs prévoit rendre publique bientôt sa politique de débit réservé?

3580 **LE PRÉSIDENT :**

Sa politique de quoi?

M. YVES GRÉGOIRE :

3585 De débit réservé.

LE PRÉSIDENT :

3590 De débit réservé. On va vérifier ça tout de suite. Monsieur Berthiaume.

M. LUC BERTHIAUME :

3595 Je ne peux répondre exactement. Je peux juste mentionner qu'elle est encore en cours d'élaboration. Maintenant, en termes de décision, dire est-ce qu'elle va être rendue publique, est-ce qu'il va y avoir une politique réelle? Je pense qu'on ne peut pas l'affirmer immédiatement. Mais il y a une réflexion en cours.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3600

Pourriez-vous nous expliquer de quoi il s'agit un petit peu, s'il vous plaît? La politique de débit réservé, pour le bénéfice des ignares comme moi, pouvez-vous expliquer de quoi il s'agit?

3605

M. LUC BERTHIAUME :

C'est une politique qui, suite à la Commission Doyon, il y avait eu une préoccupation au niveau des critères qui devraient régulariser au plan faunique, pour assurer la protection des espèces, les règles qui devraient assujettir les études des promoteurs.

3610

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez une idée du délai dans lequel vous fonctionnez? Si vous n'êtes pas en mesure de l'annoncer tout de suite, il y a peut-être un horizon que vous visez?

3615

M. LUC BERTHIAUME :

Je ne peux pas non plus m'avancer également sur cette question-là.

3620

LE PRÉSIDENT :

On appelle ça la pelure de banane. Alors, voilà où on en est, monsieur.

M. YVES GRÉGOIRE :

3625

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3630

Ça va. Merci. J'espère que ça va être dans notre actuel mandat.

Oui, monsieur!

M. MARC HUDON :

3635

Marc Hudon, président de Stratégie Saint-Laurent. Alors j'ai manqué hier, j'ai dû me couper en deux encore, et puis ce soir, sur 365 jours, on choisit la même journée pour avoir la Commission mixte internationale et votre précieuse audience.

3640

Trois petits points. Avec ce que j'ai à l'esprit, la notion qui dit qu'il y a énormément d'eau potable, il y a beaucoup de bonne eau au Québec, donc on peut se permettre de faire beaucoup de choses avec.

3645 Mon travail m'amène à voyager beaucoup et puis je remarque que le niveau des lacs a baissé au cours des dernières années quelque chose que, moi, je considère ça de dramatique puis on n'en entend pas parler beaucoup.

Puis je m'adresse, parce qu'il y a des gens qui portent deux chapeaux, alors peut-être que des gens du MEF -- il y a des études...

3650 **LE PRÉSIDENT :**

Ils portent deux chapeaux, ils n'ont pas nécessairement plusieurs têtes. Allez-y.

3655 **M. MARC HUDON :**

Est-ce qu'il y a des études de disponibles sur le taux d'acidification des lacs du Québec qui alimentent la nappe phréatique, comme vous le savez, et sur lequel ça pourrait apporter des points d'éclaircissement sur la qualité de l'eau disponible. Une première question.

3660 La deuxième qui n'est pas uniquement pertinente au Québec, mais les grands changements climatiques qu'on subit sont en train d'apporter des modifications aux quantités d'eau dans l'Arctique et ailleurs dans le monde, et, en même temps, il y a un transport de polluants organiques persistants qui, au moment où on se parle, se transportent, arrivent d'ailleurs dans le monde et polluent justement cette grande quantité d'eau potable disponible
3665 aujourd'hui. Donc, c'est un point à maintenir.

Le troisième que j'ai, c'est: est-ce qu'il y a des études sur l'état du niveau d'eau des lacs dans le nord du Québec? Donc, nous ici, dans le centre du Québec, on est familier avec un peu ce qu'on voit tous les jours, mais dans le nord du Québec où c'est loin et hors de portée de
3670 vue, est-ce que nous avons des données qui nous permettent de croire que les rivières qui coulent, qui se déversent dans le bassin versant Saint-Laurent, vont avoir une suffisance au fil des ans compte tenu de toutes les choses qui l'agressent comme les changements climatiques, etc.

3675 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. On va aller à la cueillette des informations. Sur les études disponibles sur les taux d'acidification. J'imagine que c'est le ministère de -- C'est vous? Allez-y, mon ami.

3680 **M. PIERRE BÉRUBÉ :**

Je vais vous donner une information, monsieur le président, c'est certain que la question mériterait d'être adressée davantage au ministère de l'Environnement. Effectivement, je me permets de répondre partiellement parce que j'y ai déjà travaillé.

3685

LE PRÉSIDENT :

C'est votre deuxième chapeau ça en même temps. C'est ça.

3690 **M. PIERRE BÉRUBÉ :**

Ce sont les gens de la Direction des écosystèmes aquatiques qui ont réalisé les travaux sur près de 2 000 lacs. Un volet qui est strictement physico-chimique et un volet concernant les problématiques d'acidification liées aux différentes espèces de poisson. Donc, oui, il y a plusieurs rapports qui ont été réalisés. Et ces rapports, il y a des rapports qui sont sectoriels, c'est-à-dire que les rapports concernent des grandes régions du Québec. Par exemple, on a fait des études au Saguenay. On a fait des études Côte Nord, Abitibi. Donc, c'est régional. Et il y a eu un bilan également de rédigé il y a un an ou deux.

3695

3700 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous au moins me déposer le bilan, s'il vous plaît?

M. PIERRE BÉRUBÉ :

3705

Comme je vous mentionnais, monsieur le président, ce sont les gens de la Direction des écosystèmes aquatiques.

LE PRÉSIDENT :

3710

Ça va. C'est correct. Mais de la minute qu'il est demandé, votre collègue va tout de suite dire oui, n'est-ce pas?

M. JEAN-AURICELATULIPPE :

3715

N'est-ce pas. Et je vous souligne en passant ce qui nous laisse croire qu'il y a certainement des documents à la base de ça, dans le document de consultation, on mentionne à la page 22:

3720

« Concernant l'acidification des lacs, les données provenant du réseau spatial de surveillance des lacs du Québec, recueillies dans plus de 1 500 lacs, ont permis de déterminer

que près de 20 % de ceux-ci étaient acides et qu'un lac sur deux était susceptible de subir des dommages biologiques liés à l'acidification des eaux de surface. »

3725 Donc, je vais prendre les informations qui sous-tendent cette mention-là dans le document de consultation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3730 Alors, en plus de ces informations, je vous demande de déposer le Bilan de l'acidité des lacs du Québec méridional qui a été réalisé par le ministère de l'Environnement du Québec, en 1993.

LE PRÉSIDENT :

3735 Ça va?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3740 Dois-je dire oui?

LE PRÉSIDENT :

3745 Oui, oui, oui. Deuxièmement, les changements climatiques, monsieur Hudon a invoqué deux choses: les variations sur les quantités, notamment dans le Nord. Évidemment il y a aussi les variations saisonnières, les pics sont différents et évidemment l'importance des polluants qui sont transportés par les grands courants atmosphériques.

3750 Dans l'étude préliminaire de la Commission mixte internationale, on signale qu'une grande partie de la pollution des Grands-Lacs vient de la pollution atmosphérique. Est-ce que vous avez là-dessus -- est-ce que vous étudiez ces phénomènes-là, j'imagine, et est-ce que vous avez des données récentes là-dessus?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3755 Vous posez deux questions, monsieur le président. Est-ce qu'on étudie ces phénomènes-là? Je vous souligne qu'il y a actuellement des travaux en cours, au niveau des changements climatiques, des tables qui sont mises sur pied et qui débutent leurs travaux sur ces éléments-là. Par ailleurs, au niveau des documents, je vais vous revenir là-dessus,
3760 prendre des informations.

LE PRÉSIDENT :

3765 J'imagine que beaucoup de ces travaux-là sont des travaux conjoints qui sont faits avec d'autres ministères, soit avec le fédéral, soit dans le cadre de collaboration multipartite.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3770 C'est dans le cadre du Conseil canadien des ministres de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

3775 Très bien. Parce qu'à ce moment-là, ces documents-là sont peut-être chez Environnement Canada. Il ira les chercher là ce soir et ça vous soulagera d'autant.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

D'accord. J'apprécie.

3780 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, sur la dernière question de monsieur Hudon, sur les études des cours d'eau dans le Nord québécois, est-ce qu'il y a une série d'études plus spécifiques sur la situation du Nord québécois?
3785

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur Proulx va répondre à la question.

3790 **M. LUC PROULX :**

Monsieur le président, on a un réseau de mesures sur des rivières et des lacs au Québec. Ce qu'il faut que je vérifie, c'est est-ce qu'on a des données sur les rivières ou les lacs du Grand-Nord. Je serais en mesure de faire ça et de vous revenir là-dessus. Mais je pense qu'il y aurait certains lacs ou certains cours d'eau pour lesquels on aura des données effectivement. Et ce sont des données qui datent sur plusieurs années, donc qui peuvent permettre de donner une bonne idée des tendances.
3795

LE PRÉSIDENT :

3800 Très bien. Ça va, monsieur Hudon?

M. MARC HUDON :

3805 Je vous remercie. J'aurais peut-être un dernier point au membre qui était là précédemment, il est apparu une question, on ne pouvait plus se lever.

3810 Mais quand on parle qu'ils font des études préalables sur la disponibilité de la nappe phréatique d'eau souterraine en vue de faire un pompage quelconque, j'aurais aimé si la chance revient de leur poser la question.

3815 On sait que nous avons, c'est une des problématiques qui est quand même assez bien connue, il y a des squelettes dans le sous-sol québécois comme partout ailleurs qui a été causé par que ce soit des produits polluants laissés par des pollueurs qui sont partis ou qui sont encore là, il y a toutes sortes de contaminants quand même assez toxiques qui dorment dans des milieux donnés et que, à partir du moment où vous avez un projet de pompage ou de captage de nature relativement importante dans un rayon X de ces sources de contaminants-là, est-ce qu'ils font des études en vue de s'assurer, bon, est-ce qu'il y a des polluants qui pourraient, par exemple, être réveillés, si on peut dire, et être appelés à migrer dans des secteurs qui servent
3820 d'approvisionnement d'eau potable pour d'autres communautés ou personnes? Alors, c'était ça, la question n'avait pas été posée.

LE PRÉSIDENT :

3825 Donc, une question plus spécifique sur la connaissance de ce que vous appelez des cadavres, donc des pollutions déjà inscrites dans la nappe souterraine dont on serait au courant et de vérifier la proximité de ces cadavres-là par rapport à des pompages nouveaux.

M. MARC HUDON :

3830 De s'assurer qu'on ne les remet pas en circulation.

LE PRÉSIDENT :

3835 Oui. Très bien.

M. MARC HUDON :

3840 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, vous prenez note de la question, monsieur Latulippe? Bien.

